Le Rappel Républicain DE LYON

Deuxième Année. — N° 180

Journal Démocratique Quotidien

Mardi 28 Juin 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er ET 15 DE CHAQUE MOIS

LES ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella

Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS.. { | Trois mois | Six mois | Un an | Lyon et département limitrophes.. | 5 fr. | 10 fr. | 20 fr. | Autres départements ..... | 6 » | 12 » | 24 » | Etranger (Union Postale)..... | 9 » | 18 » | 36 » |

LE COMBAT DE PORT-ARTHUR -- A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

FAITS DU JOUR

La Chambre a continué l'examen de la loi de deux ans.

La commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux a repris ses séances aujourd'hui; elle a entendu plusieurs dépositions importantes.

On continue à s'entretenir de la connexité de l'affaire des Cercles avec celle du million des Chartreux; on revient également sur l'affaire Lepère.

Les Russes ont réussi à empêcher la concentration de la première et de la deuxième armées japonaises, tandis que l'armée russe s'est encore renforcée.

L'ÉLECTION DE GIVORS

Si on réfléchit à l'influence prépondérante de l'organisation et de la presse du Bloc, et si d'autre part on apprécie, à sa valeur, le crédit dont jouissent encore, dans nombre de communes, les personnalités du monde conservateur, on conviendra que les 2.600 voix réunies dimanche par notre ami Jossier sont à son actif un joli succès...

On se souvient qu'en 1902, Jossier, seul candidat de l'opposition, obtenait, en chiffres ronds, 3.000 voix de moins que ses deux concurrents Genet et Legouhy. Genet meurt. Surpris par cet événement que personne n'attendait, et aussitôt pressé par ses amis de la neuvième circonscription du Rhône de faire une nouvelle campagne, Jossier, qui croit, comme nous tous, au triomphe définitif des idées loyalement et courageusement défendues, pose de nouveau sa candidature. Il l'avait à peine posée, que les conservateurs du cru, auxquels le rendaient suspect l'ardeur de ses convictions républicaines et la générosité de son programme social, se préoccupaient de lui opposer un concurrent. Ils le choisirent à dessein dans le pays même ; ils affirmaient qu'il devrait à cette qualité un succès dont ils ne permettaient pas qu'on doutât.

C'est dans ces conditions que la candidature Millou fut lancée. On nous rendra cette justice que nous n'avons rien fait pour l'entraver, à aucun moment de la campagne. Respectueux de tous les programmes, et ne prétendant au monopole d'aucune circonscription, notre groupe et son organe, le *Rappel Républicain*, se préoccupèrent exclusivement d'assurer à leur candidat le plus grand nombre possible de voix républicaines. Nous étions d'ailleurs convaincus que le Bloc tirerait un profit appréciable de la division des forces anti-ministérielles et du désarroi qu'allait jeter parmi les troupes amies l'effort contradictoire de deux candidatures d'opposition. Et, de fait, M. Normand a eu l'heureuse surprise d'éviter un deuxième tour de scrutin. Il a passé d'emblée au premier tour, avec une majorité de 2.400 voix.

C'est l'occasion pour nous de répéter, en tête de ces colonnes, ce que nous y avons écrit maintes fois et ce qui reste malheureusement toujours vrai. On ne sait pas assez ou bien l'on oublie trop quelle puissance le bloc tire de ses journaux. Y réfléchir, parfois, une minute, se pénétrer de cette idée que la presse est le plus sûr levier de l'opinion, cela épargnerait bien des fausses manœuvres à ceux qui se laissent trop volontiers aller à les commettre. Comprendra-t-on qu'il est impossible que l'électeur livré, depuis des années, à la lecture exclusive et quotidienne du *Progrès* et du *Lyon* ait une mentalité adéquate à la nôtre ? Il pense d'après son journal ; il vote de même.

Le « bon » candidat, — il n'a pas le temps de vérifier par lui-même les mérites qu'on lui débite en litanie — on le lui présente, on le lui impose en « manchette », dès le jeudi avant le scrutin. Il l'accepte comme tel, sans arrière-pensée d'aucune sorte, en citoyen distrait ; et libéral souvent, clérical peut-être, il vote inconsciemment, ou parce que que sa conscience déformée dirige mal son vote, pour l'homme dont toutes les tendances s'appliqueront à contrarier les siennes propres.

Chaque journal a d'ailleurs le plus grand soin d'accomoder le candidat, l'unique candidat en qui le Dieu-Combes a mis toutes ses complaisances, à la sauce particulière. Et l'on a vu ce singulier phénomène, qui dénote de la part de nos adversaires une tartuferie prodigieuse, la profession de foi du candidat différer, dans ses déclarations les plus essentielles, suivant la couleur politique des journaux qui le patronnaient.

Dans le « bourgeoisant » *Lyon*, M. Normand protestait de son aversion pour le hideux collectivisme ; le *Progrès*, lui, conciliant jusqu'à l'héroïsme, supprimait ce passage dangereux, capable, il se conçoit, de refroidir sa clientèle d'extrême-gauche.... O suffrage universel, pour quelle « bonne tourte » on te prend dans les officines révolutionnaires !

Le Congrès de Givors n'a pas moins que les feuilles du bloc servi son candidat. Quiconque a parcouru, comme je l'ai fait à plusieurs reprises, au cours de cette campagne, la neuvième circonscription du Rhône, s'est rendu compte de la réalité de l'organisation de nos adversaires. Ils sont, un peu partout, une phalange serrée, disciplinée par la Loge et qui appuie tout candidat, quelle que soit sa nuance, pourvu qu'il ait l'estampille officielle. En face de cette force — colossale, parce qu'organisée — que vaut la poussière d'amis, généreux et dévoués, je le sais, rencontrés sur notre route ? Eux, les autres, sont une armée, avec ses chefs et ses cadres, toujours à l'affût d'une conquête politique à faire, d'un cerveau à courber sous le joug du Nouveau Dogme, d'une boutonnière à décorer ou d'une sinécure à offrir, en récompense d'un zèle aveugle... *perinde ac cadaver* ! Et nous ? Nous sommes une cohue qui marche au combat avec courage, sans doute, volontiers docile à la voix ardente d'un jeune et brillant leader ; mais est-ce que nous nous sentons les coudes ? Est-ce que nous nous sommes appelés à obéir à des mots d'ordre fréquents ? Est-ce que dans l'intervalle des campagnes électorales nous savons semer à pleines mains nos idées autour de nous pour en imprégner la foule, avide de la vérité d'où qu'elle vienne et prête à nous suivre, si elle nous entend ?

Certaines communes des cantons de Saint-Genis-Laval et de Condrieu nous fournissent la preuve saisissante de ce que peut l'organisation. Je n'ai pas besoin d'en citer les noms. Elles se reconnaîtront dans ces lignes. Elles ont donné à la fois la majorité aux adversaires de M. Normand et un chiffre imposant de voix au candidat démocrate. Il y avait, dans chacune d'elles, un comité qui a vaillamment fait son devoir.

Je me demande ce qui, aujourd'hui, va l'emporter, dans l'âme des partis vaincus, du découragement ou du désir impérieux d'une prompte revanche. J'ai peur que ce soit le découragement et qu'on soit plus enclin à désarmer qu'à recommencer la lutte. Nous avons, nous mêmes, éprouvé ce sentiment : il était légitime et naturel après les espérances que toute bataille engendre, et que la défaite brise cruellement ; mais il n'a duré qu'un soir, et, ce matin, en commençant cet article, je songeais à l'engagement d'honneur pris auprès des membres de nos comités encore embryonnaires, trop hâtivement et trop tard fondés dans la neuvième circonscription. Nous avons promis, en en réunissant pour la première fois les membres, il y a quelque trois semaines, qu'ils survivraient à la période électorale, quelle qu'en soit l'issue. Cette promesse nous sommes prêts à la tenir. Est-on prêt à nous faciliter notre tâche ? Nous donnera-t-on ce concours dévoué, cette collaboration assidue sans lesquels rien ne serait possible, à l'aide desquels tôt ou tard nous triompherons ?

D. GURNAUD.

Notes Politiques

UNE THÉORIE DE M. CAMILLE PELLETAN

M. le ministre de la marine a exposé avant-hier, à Rive-de-Gier, dans la chaleur communicative d'un banquet, une nouvelle et singulière théorie de droit constitutionnel. Il s'agit de la question qui intéresse le plus M. Camille Pelletan, et qui n'est donc point d'ordre maritime : il s'agit de la vie ou de la mort du cabinet dont il fait partie et dont il ne contribue, d'ailleurs, que faiblement à accroître les chances de longévité...

D'après les déclarations de M. le ministre de la marine, ses collègues et lui quitteront le pouvoir sans regret, « à la condition qu'ils sachent en quelles mains passerait la direction des affaires publiques, ne voulant les laisser à aucun parti compromis avec la réaction ». Il sied de méditer sérieusement ce petit morceau, qui ne tend à rien de moins qu'à reviser et à bouleverser de fond en comble, sur un point capital, la constitution de la France et le fonctionnement du régime parlementaire.

Ainsi, dans le système de M. Camille Pelletan, ce serait en vain que la Chambre voterait un ordre du jour de défiance contre le cabinet, et cela ne lui paraîtrait pas une raison suffisante pour que ses collègues et lui donnassent leur démission. Ils n'y devraient consentir que si la liste de leurs successeurs éventuels leur était soumise et obtenait leur agrément.

Il n'échappera à personne que cette théorie aboutirait à l'éternisation du cabinet. Car, de deux choses l'une : ou bien celui qui aurait des chances de lui succéder représenterait une politique différente, et alors M. Pelletan l'accuserait d'être « compromis avec la réaction » ; ou bien il représenterait la même politique, et M. Pelletan estimerait qu'elle ne saurait être plus efficacement servie que par ceux qui l'ont inaugurée. De telle sorte que, dans aucun cas, la condition qu'il juge indispensable à la retraite du présent ministère ne saurait être réalisée. Et c'est évidemment, pour M. Pelletan, l'idéal. Mais on aimerait savoir ce qu'en pensent ses collègues et aussi ce qu'en pense la Chambre : il serait à propos que le ministre de la marine reproduisît à la tribune du Palais-Bourbon la théorie qu'il a si brillamment développée, sans crainte de rencontrer des contradicteurs, au banquet de Rive-de-Gier.

Le Temps.

UN PLAN DE M. COMBES

La création d'un sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur

Paris, 27 juin.

La *République des Charentes*, moniteur officieux de M. Combes à La Rochelle, consacre à la situation gouvernementale un long article.

Après avoir essayé d'établir que malgré les attaques de M. Millerand et le scandale des Chartreux, le ministère est encore solide et que la majorité qui le soutient reste compacte, la *République des Charentes* ajoute qu'il est question de reprendre la conception d'un sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Elle écrit : « Il faut en revenir au sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur, confié à un membre du Parlement responsable comme un ministre. Les calomnies qui courent en ce moment sur MM. Demagny et Edgar Combes prouvent que les fonctions de secrétaire général à l'intérieur ont trop d'importance pour être confiées à un simple fonctionnaire agissant sous la responsabilité du ministre de l'intérieur.

« Aussi, dans les milieux parlementaires, le bruit court que M. Edgar Combes songerait à se consacrer à ses fonctions de conseiller d'Etat.

« On assure même que le président du Conseil songerait à créer pour le remplacer le sous-secrétariat d'Etat de l'intérieur et appellerait à ces fonctions un député de la Charente-Inférieure dont le fils est attaché déjà à son cabinet, M. Reveillaud.

« Tous les membres du Parlement appartenat au Bloc approuvent cette idée et sont d'avis que, si M. Combes prend rapidement une décision aussi énergique, il assurera une nouvelle vie à son ministère. »

LES PRÊTRES ET L'AGRÉGATION

Paris, 27 juin.

L'abbé Trésal, évincé par la décision du ministre, adresse la lettre suivante au vice-recteur de l'Académie de Paris :

Monsieur le vice-recteur,

J'ai reçu, le 21 juin courant, la lettre suivante sous votre signature :

« Monsieur,

« M. le ministre de l'instruction publique me charge de vous informer que l'état ecclésiastique auquel vous vous êtes voués s'oppose à ce que vous soyez admis dans le personnel de l'enseignement public dont le caractère est la laïcité et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de vous autoriser à prendre part aux épreuves d'un concours d'agrégation, exclusivement destiné à pourvoir au recrutement des lycées.

« Veuillez donc tenir pour non avenu l'avis en date du 17 juin, lequel est le résultat d'une erreur. »

Permettez-moi, monsieur le vice-recteur, de protester respectueusement contre cette exclusion qui me frappe à l'improviste huit jours avant l'ouverture du concours, en vue duquel j'avais rempli, je crois, toutes les formalités requises :

1° Reçu à l'examen du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie en 1902, j'ai employé depuis les rares loisirs que me laissent mes fonctions de professeur à préparer le concours d'agrégation ;

2° Pendant ces deux années, j'ai régulièrement acquitté les droits d'immatriculation ;

3° A la fin du mois de mai, j'ai régulièrement été inscrit en vue du concours.

Devant M. l'inspecteur d'Académie, j'ai déclaré renoncer, en cas de succès, aux droits conférés par le titre d'agrégé et j'ai reçu, le 17 juin, la convocation à prendre part aux épreuves écrites de l'agrégation d'histoire et de géographie.

Si j'ai travaillé pendant ces deux années directement en vue du concours, c'est que je me reposais en sécurité sur ce que je croyais être un droit. Il ne m'appartient pas de discuter le motif d'ordre général invoqué, mais laissez-moi vous dire, en mon nom personnel, qu'en m'engageant dans l'état ecclésiastique, librement et en connaissance de cause, je ne croyais pas me vouer à un état d'infériorité civique.

Veuillez agréer, monsieur le vice recteur, l'expression de mon profond respect.

Abbé J. TRÉSAL.

L'Action est seule à approuver M. Chaumié. Il fallait s'y attendre.

L'Affaire des Chartreux

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de M. Flandin.

M. Antonin Dubost est introduit.

DÉPOSITION DE M. ANTONIN DUBOST

M. Antonin Dubost, sénateur de Paris, prête serment.

M. A. Dubost. — A la date qui a été indiquée et qui me paraît exacte j'ai reçu la visite de M. Pichat et de M. Besson, ce dernier m'a raconté la tentative de chantage dont il était l'objet, je lui répondis que je ne croyais pas à toutes ces insinuations et que je lui conseillais de n'en pas parler.

Interpellé par le président du Conseil dans les couloirs du Luxembourg je lui répondis comme je croyais avoir à le faire, et j'ai répondu à une note parue relativement à cet incident par une lettre au président du Conseil que les journaux ont publiée.

M. Bonnevay. — M. Besson vous a-t-il parlé des permis que M. Vervoort lui aurait montrés ?

M. A. Dubost — Mes souvenirs ne sont pas assez précis pour me permettre de ne rien affirmer ; j'ai l'impression que les faits vous ont été exposés comme on les a racontés.

M. Anthime Ménard. — C'était avant que rien ne fut publié ?

M. A. Dubost. — Oui et j'ai donné le conseil de ne pas divulguer tout cela.

M. A. Ménard. — On ne vous a communiqué aucune pièce à l'appui du récit qu'on vous faisait ?

M. A. Dubost. — Aucune.

M. Dériberé-Desgardes. — M. Besson vous a-t-il paru de bonne foi ?

M. A Dubost. — Je ne suspectais pas sa bonne foi sans cela j'aurai aussitôt terminé cet entretien.

M. A. Dubost se retire.

Au sujet du procès-verbal analytique, M. Bonnevay dit que ce n'est pas par crreur que des questions relatives aux affaires de cercle lui ont été attribuées.

La commission décide que lors de la correction des épreuves du compte rendu sténographique, lorsque la correction modifiera le sens de la phrase prononcée d'abord, les deux textes seront reproduits sur l'exemplaire définitif.

Le président communique une lettre de M. Pierre Baragnon qui s'excuse de ne pouvoir venir déposer en raison de son état de santé et qui offre de déposer devant une délégation de la commission d'enquête.

Le président donne lecture de la note des pièces des Chartreux communiquée par M. Pichat.

LA LETTRE DES CHARTREUX

M. Codet demande à la commission de flétrir les calomnies des Chartreux coupables de calomnie anonyme comme elle a flétri celle de M. Besson.

M. Denys Cochin combat cette proposition.

M. Denys Cochin. — Le cas des Chartreux est très différend de celui de M. Besson. Le prieur des Chartreux serait encore coupable de livrer à la malignité publique des noms qui ont été prononcés devant lui par un visiteur quelconque. Quant à cet intermédiaire il est venu par le désir de faire autoriser les Chartreux et de les aider dans leur démarche. Mais il a demandé au prieur de ne pas le nommer.

En refusant de le nommer le prieur des Chartreux ne se rend point coupable comme le prétend M. Codet de calomnies anonymes.

M. Colliard. — Puisque M. X... avait fait sa déclaration devant témoins la preuve pouvait être faite.

Il appuie les propositions de M. Codet.

M. Rabier soutient aussi qu'il y a eu calomnie anonyme et appuie la proposition de M. Codet.

M. Codet. — Je comprends très bien que les Chartreux ne livrent pas à la publicité les noms des quatre parlementaires désignés par M. X..., probablement un maître chanteur. Mais ils ont le devoir de révéler le nom de cet X... Après avoir confirmé sa démarche, ils ne peuvent se croire tenus à un secret d'honneur vis-à-vis d'un homme qu'ils ont qualifié d'abord eux-mêmes de maître-chanteur.

Le seul engagement qu'on puisse prendre en ce qui concerne un homme de ce genre c'est de le dénoncer à la justice de son pays. Je maintiens ma proposition.

Le président relit les deux notes des Chartreux d'où il résulterait qu'il y a en réalité deux X.

MM. Dériberé-Dergardes et Berthoulat font la proposition suivante : « La commission constatant que les Chartreux ont, dans une brochure et des lettres ou des notes, indiqué qu'une personne, qu'ils ont designée par une lettre X, était venue leur faire des propositions, qualifiées par eux-mêmes d'essais de chantage, regrette qu'ils n'aient pas gardé le silence dès le début ou qu'ils refusent aujourd'hui de faire connaître à la commission le nom de leurs interlocuteurs. »

Cette proposition est également signée de M. Vogeli.

M. Denys Cochin. — Je m'associe aux regrets de la commission exprimés dans cette proposition. Je conviens que les Chartreux auraient mieux fait de ne rien dire du tout, mais, dans une pareille affaire, ils sont excusables d'avoir parlé un peu trop en dénonçant l'X.

M. Denys Cochin insiste pour que la commission ne vote pas la proposition de M. Codet.

M. Codet. — Je constate que les paroles de M. Denys Cochin lui-même contiennent un blâme à l'adresse des Chartreux. Ce que nous demandons est que la commission formule ce blâme. Nos consciences ont été soulevées par le même mouvement d'indignation.

M. Denys Cochin. — Je ne suis pas du tout d'accord avec M. Codet.

M. Trannoy. — Quand un honnête homme a donné sa parole, il doit la tenir vis-à-vis de n'importe qui ; or, ce n'était pas le cas de M. Besson, mais c'est celui de M. Pichat et du prieur des Chartreux.

M. Denys Cochin. — Je m'associe aux paroles de M. Trannoy.

M. A. Ménard. — La commision n'a pas à émettre de note sur la valeur des propositions des témoins, c'est là en quelque sorte une tentative de rapport partiel sur l'enquête.

M. Rabier et plusieurs de ses collègues demandent d'ajouter à la proposition de M. Desribéré Desgardes les mots « et livre leur attitude à l'appréciation des honnêtes gens ».

La clôture de la discussion est prononcée.

M. Bonnevay demande l'ajournement jusqu'au rapport général.

L'ordre du jour pur et simple avec cette signification est adopté.

M. Girard est introduit.

DÉPOSITION DE M. GIRARD

M. Girard Jules, publiciste, est introduit.

M. Girard. — M. Paul Besson me demanda de publier dans l'*Action Nationale* le manuscrit relatif à l'affaire des Chartreux, après en avoir lu les premiers feuillets, je lui témoignai ma surprise qu'il attaquait si violemment M. Joseph Besson son frère. Il me dit que c'était nécessaire parce qu'il ne pouvait attaquer M. Baragnon sans attaquer son frère et qu'il avait la preuve que M. Baragnon avait reçu 300.000 francs de M. Edgar Combes.

M. Paul Besson me remit 350 francs pour la publication au journal. A quelques jours de là M. Paul Besson me demanda combien je demandais pour arrêter l'affaire. Je refusais pareille négociation, et c'est alors qu'il publia « la Vérité sur le Million des Chartreux ».

M. A. Ménard. — M. Paul Besson vous a-t-il dit qu'il avait cherché à se procurer des fonds pour la publication de son manuscrit ?

M. Girard. — Je sais qu'il s'est adressé pour cela à moi-même et à plusieurs députés.

M. Girard se retire. M. Guerre est introduit.

DÉPOSITION DE M. GUERRE

M. Guerre Octave, 53 ans, prête serment.

M. Guerre. — J'ai demandé à être entendu parce que depuis 13 mois toutes les calomnies traînent à mon adresse sans que je puisse me défendre. Ma femme a été malade de tout cela. Je suis un vrai nationaliste ; j'ai été à Grenoble avec un permis de M. Vervoort avec lequel j'avais des relations d'ancien camarade. j'allais à Grenoble voir ma sœur malade, mon voyage a été surtout déterminé par la lettre d'un vieil ami qui se trouvait à Grenoble parce qu'il venait de perdre sa mère et me demandait de hâter mon voyage pour m'y trouver avec lui.

Je n'étais le mandataire de personne et jamais je me suis vanté d'être l'agent de M. Edgar Combes. Quant à mon voyage de Valence, je me suis rendu à l'invitation de M. Audier, mon cousin, dont je ne connaissais pas les opinions. Je suis tombé dans un milieu surchauffé, mais je n'ai pas tenu les propos qui m'ont été prêtés.

M. Pierre Poisson. — M. Guerre a-t-il su que M. Vervoort avait demandé pour lui deux permis au lieu d'un ?

M. Guerre. — J'ai obtenu un permis de M. Vervoort par l'intermédiaire de M. Mazet, mais je ne me souviens pas si j'ai été informé que M. Vervoort avait demandé deux permis.

M. Poisson. — Saviez-vous que M. Audier était l'agent général des Chartreux ?

M. Guerre. — Je l'ai appris à Grenoble, quand j'ai reçu l'invitation de M. Audier.

M. Poisson. — Après le déjeuner avez-vous remarqué que M. Vacher et Mme Audier se sont entendus pour vous laisser seul avec M. Audier ?

M. Guerre. — Non.

M. Poisson. — Avez-vous tenu une conversation débraillée et désobligeante pour certains hommes politiques ?

M. Guerre. — Je n'ai pas l'habitude de tenir de conversation debraillée et je n'ai pas tenu les propos qu'on me prête.

M. Poisson. — N'avez-vous pas entendu alors parler de l'achat de la marque de la Chartreuse ?

M. Guerre. — C'est possible, mais je n'en ai pas le souvenir précis

M. A. Ménard. — Dès le mois de février, avez vous demandé un permis parce que vous étiez inquiet de l'état de santé de votre sœur ?

M. Guerre. — Oui je l'avais demandé pour la voir le plus tôt possible dans le cas où l'état de ma sœur s'aggraverait.

M. Ménard. — Savez-vous si M. Vervoort a demandé deux permis pour être plus sûr d'en avoir un ?

M. Guerre. — C'est possible.

M. A. Ménard. — Comment se fait-il que ce soit à M. Vervoort que vous vous soyez adressé cette fois pour avoir un permis alors que vous voyagiez en temps ordinaire avec des permis que vous demandiez directement, ayant un journal ?

M. Guerre. — C'est une coïncidence, mes disponibilités de permis étant épuisées.

M. A. Ménard. — Quelle était la nature de vos relations avec M. Dumas ?

M. Guerre. — Je le connaissais depuis longtemps, mais je le voyais peu.

M. A. Menard. — Avant le voyage de Valence avez-vous causé des Chartreux ?

M. Guerre. — Oui certainement, c'était une conversation courante.

M. A. Ménard. — Comment expliquez-vous la dépêche de M. Dumas ?

M. Guerre. — C'est à M. Dumas à l'expliquer.

M. Bonnevay donne lecture d'une déposition de M. Dumas à l'instruction.

M. Guerre. — Nous avons causé avec M. Dumas comme on cause au café.

M. A. Ménard. — La déposition de M. Dumas explique sa dépêche qui serait incompréhensible avec votre version, puisque vous prétendez n'avoir parlé ni d'argent, ni de M. Edgar Combes, de plus il y a une déposition de M. Julin qui confirme celle de M. Dumas.

M. Guerre. — Je ne connais pas M. Julin et je ne sais ce que M. Dumas a été lui raconter.

M. A. Ménard. — Au déjeuner ne vous êtes vous pas donné comme un personnage chargé d'une mission concernant M. Edgar Combes ?

M. Guerre. — M. Audier a menti, si j'ai parlé d'argent, c'est au sujet d'un journal à faire pour défendre les intérêts du Dauphiné.

M. A. Ménard. — Mais ne s'agissait il pas des Chartreux ?

M. Guerre. — Des Chartreux aussi, parce que leurs intérêts sont liés à ceux du Dauphiné.

M. A. Ménard. — Comment vous expliquez-vous la lettre que M. Besson a reçu de Mme Guerre ?

M. Guerre. — M. Dumas m'avait dit à Grenoble : « M. Besson est à Paris, il doit avoir des renseignements, je pourrais peut être lui en procurer des plus complets par l'intermédiaire de M. Mazet. »

M. A. Ménard. — Mais la lettre dit au contraire que c'est M. Mazet qui a une communication urgente à faire à M. Besson.

M. Guerre. — C'était un excès de zèle de la part de Mme Guerre.

M. A. Ménard. — Vous n'avez pas vu M. Besson à votre retour à Paris ?

M. Guerre. — Pas du tout.

M. Bonnevay. — Vous aviez votre permis depuis le 14 avril.

M. Guerre. — Oui, mais je ne m'en suis servi qu'au reçu de la lettre dont j'ai donné lecture et qui a avancé mon voyage.

M. Bonnevay. — Vous avez parlé d'affaires avec M. Audier.

M. Guerre. — Oui, dans une lettre du 20 mars à laquelle M. Audier a répondu le 22.

M. Guerre donne lecture de cette réponse et ajoute : « Que M. Audier apporte ma lettre du 20 mars et les documents qui l'accompagnaient, cela expliquera toute ma conduite ».

M. Bonnevay. — Dans votre lettre du 7 mars vous parlez d'une lettre que vous avez reçue au sujet des négociations en cours. Ne pouvez-vous pas vous-même produire cette lettre ?

M. Guerre. — Je ne pouvais pas me douter de l'importance qu'elle aurait un jour, d'ailleurs, je ne garde pas les lettres que m'écrit ma femme en voyage.

M. Bonnevay. — Vous êtes allé voir M. Audier après avoir reçu de lui une carte portant sa qualité d'agent général des Chartreux.

M. Guerre. — Je n'ai pas reçu cette carte.

M. Bonnevay. Dans votre lettre du 16 mars, vous dites qu'il n'y a plus lieu de donner suite à des démarches en faveur des Chartreux. Est-ce d'après les informations de Mme Guerre ?

M. Guerre. — Oui.

M. Bonnevay. — Vous parlez d'un intermédiaire tout désigné dans cette lettre du 16 mars, cela ne concorde pas avec le récit de M. Audier, vous êtes donc en contradiction à la fois avec M. Dumas et avec M. Audier

M. Guerre. — Oui et je demande à M. Audier qu'il apporte ma lettre qui est ma justification.

M. le Président. — La commission entendra jeudi M. et Mme Audier, ils sont convoqués.

M. Bonnevay. Il y a un ensemble de circonstances contre lesquelles vous vous défendez très mal.

M. Guerre. — Je me défends avec ma sincérité

M. Rudelle. — Comment avez-vous été voir votre sœur seulement après avoir été à Valence ?

M. Guerre. — J'y suis allé avant. Parti de Paris le 7, j'étais à Grenoble le 8 ; j'y suis resté jusqu'au 20, j'ai été voir ma sœur en arrivant, puis je suis allé ensuite à Valence.

M. Rudelle. — Vous avez annoncé que vous poursuiviez M. Audier, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

J'ai été effrayé des frais que me coûterait le procès.

M. Simonet. — Vous n'avez pas séjourné longtemps à Valence ?

M. Guerre. — Arrivé à 11 h. 1/2, j'ai quitté Valence par le train de 4 heures

M. Simonet. — Et avec M. Dumas ?

M. Guerre. — Je l'ai vu plusieurs fois et j'ai passé avec lui plusieurs heures. Je suis en relations d'affaires avec lui.

M. Simonet. — Vous avez dit que Mme Guerre savait que M. Besson était en bons termes avec le ministère du commerce, est-ce exact ?

M. Guerre. — Oui Mme Guerre savait que M. Besson était lié avec M. Saint, gendre du ministre.

M. Simonet. — De quels documents s'agissait-il ?

M. Guerre. — Il s'agissait du projet de sociétés concernant l'exploitation de la marque de la Chartreuse, soit de toute autre affaire.

M. Pierre Poisson. — Y a-t-il eu des offres faites aux Chartreux, auxquelles vous auriez été mêlé ?

M. Guerre. — Non.

M. P. Poisson. — Des négociations, alors ?

M. Guerre. — Non plus, tout au plus des propositions sur la possibilité d'acheter la marque.

M. P. Poisson. — Que pensait de cela M. Audier ?

M. Guerre. — Je n'en sais rien, il ne m'a pas répondu.

M. Poisson. — Avant qu'on parlât d'autorisation, avez-vous entendu parler de propositions faites aux Chartreux pour l'achat de leur marque ?

M. Guerre. — Je n'en ai pas eu connaissance.

M. Poisson. — Ne serait-ce pas pour cela que vous en auriez parlé à M. Audier pensant que le moment était plus favorable pour décider à vendre ?

M. Guerre. — Je n'avais en vue que l'intérêt du Dauphiné et M. Audier me semblait l'intermédiaire désigné pour la négociation.

M. Ménard. — Aviez-vous de gros capitaux derrière vous pour une affaire de cette importance ?

M. Guerre. — Ce n'était que des projets de société à constituer pour l'achat de la marque.

M. Poisson. — En allant à Valence vous n'y songiez pas ?

M. Guerre. — Non, ce n'est qu'au retour que l'idée m'en est venue.

M. Desgardes. — Oui ou non apportez-vous un démenti formel aux dépositions de M. Julin et de M. Dumas en ce qui vous concerne ?

M. Guerre. — Parfaitement

M. Codet. — Connaissez-vous M. Dupré, imprimeur à Grenoble ?

M. Guerre. — Le nom ne me dit rien en ce moment, je n'ai jamais fait rien imprimer chez lui.

M. Fabien Cesbron. — Quel jour êtes-vous rentré à Paris ?

M. Guerre. — Le 19 mars.

M. Cesbron. — Par quel train ?

M. Guerre. — Celui qui arrive vers 9 h. 1/2 du matin.

M. Cesbron. — Avez-vous vu M. Mazet ce jour-là ?

M. Guerre. — Oui.

M. Cesbron. — Vous êtes-vous entretenu avec lui d'un projet quelconque pour l'exploitation de la marque de la Chartreuse ?

M. Guerre. — Oui et c'est à la suite de notre conversation que j'ai écrit la lettre du 20

M. Cesbron — Avez-vous fait appel au témoignage de M. Castellani au sujet des regrets que vous avez exprimés sur l'insuccès de la campagne de presse en faveur des Chartreux ?

M. Guerre. — Oui, parce que je désirais le succès de cette campagne.

M. Lerolle. — Quels étaient les rapports entre MM. Dumas, Julien et Audier ?

M. Guerre. — Je n'en sais rien

M. Lerolle. — Pourquoi se seraient-ils entendus pour vous attribuer ces propos ?

M. Guerre. — Pour faire réussir la campagne de M. Besson.

M. Le Moigne. — Comment se fait-il que M. Audier, dans sa lettre du 27 mars, ne fait aucune allusion sur le document que vous auriez envoyé ?

M. Guerre. — Peut être n'avait-il pas eu le temps de les étudier, il en accuse toutefois réception.

M. Guerre se retire.

M. Mulac. — Ces dépositions ne font que renouveler les dépositions qui figurent dans les dossiers et les contradictions qu'elles ont révélées ne sont elles pas inutiles.

M. le Président. — Dans le rapport nous ne pourrions pas faire état des dépositions des dossiers secrets des instructions.

M. Codet communique deux lettres et une dépêche adressées par des personnes

ui demandent à être entendues. La séance est suspendue à 4 heures 30.

REPRISE DE LA SÉANCE

AUDITION DE MADAME GUERRE

Mme Guerre Alice, déléguée à l'inspection des pupilles de la Seine, prête serment.

Mme Guerre. — Nous avons beaucoup souffert de cette affaire et nous n'avons demandé à comparaître devant vous que pour nous réhabiliter. M. Mazet nous a proposé de nous faire obtenir un permis par M. Vervoort, mon mari n'est pas parti immédiatement parce que nous avions de meilleures nouvelles de ma belle-sœur, ce qui l'a décidé à se mettre en route, c'est le désir de se trouver à Grenoble avec son ami, M. Second, qui lui avait écrit à l'occasion de la mort de sa mère de Grenoble, mon mari m'a appris laprésence de M. Besson venu pour avoir des renseignements au sujet de la possibilité pour les Chartreux d'obtenir l'autorisation et il me dit de le mettre en relation avec M. Mazet afin de lui faciliter les moyens de se procurer ces renseignements; j'écrivis à M. Besson pour lui demander un rendez vous de la part de M. Mazet et je remis moi-même ma lettre à l'hôtel Doré.

M. Mazet que j'avais prévenu vint chez moi à midi, quelques instants après, M. Besson se présente. M Besson dit à M. Mazet qu'il désirait en effet avoir des renseignements sur les intentions du gouvernement à l'égard des Chartreux.

J'objectai que M. Baragnon était bine placé pour avoir ces renseignements M Besson me répondit qu'il n'était pas sûr de M. Baragnon.

Avant le retour de mon mari il y a eu l'affaire de Valence, nous y avions des cousins que je ne connaissais pas, ma cousine m'avait demandé des patrons je les lui avais envoyés, elle me remercia très amicalement. Pendant que mon mari était à Grenoble, je lui envoyais cette lettre qui le détermina à aller les voir à Valence, c'est sur ces circonstances très simples qu'on a échaffaudé toute l'histoire dont nous avons été victimes.

M. Bonnevay. — Après avoir vu M. Audier votre mari vous a écrit?

Mme Guerre — Il écrit tous les jours quand il est en voyage?

M. Bonnevay. — Que vous disait-il.

Mme Guerre. — Il racontait la bonne réception qui lui avait été faite, le déjeuner auquel il avait assiste, etc.. etc. et surtout son étonnement que son cousin fut là bas le chef du parti bonapartiste.

M. Bonnevay. — vous parlait-il de projets de société à fonder dans l'intérêt des Chartreux?

Mme Guerre. — Même avant le départ de mon mari, on parlait souvent du projet où il était question de sauver les intérêts des Chartreux, même s'ils étaient obligés de partir.

M. Bonnevay — Dans ses lettres datées de Grenoble, après avoir vu M. Audier, votre mari ne vous a pas parlé d'une campagne de presse?

Mme Guerre. — Je ne sais s'il me l'a écrit ou s'il me l'a dit.

M. Bonnevay. — Vous ne répondiez pas au sujet de ces projets de campagne de presse? Vous n'étiez pas chargée de négociations à ce sujet?

Mme Guerre. — Non monsieur.

M. Ménard. — La première lettre vous priant de mettre en relations M. Besson avec M. Mazet était-elle pressante?

Mme Guerre. — Oui à cause du départ de M. Besson qui devait avoir lieu le lendemain.

M. Ménard. — Il vous indiquait bien précisément M. Mazet?

Mme Guerre. — Oui, monsieur.

M. Ménard. — Dans votre première lettre à M. Besson vous dites que c'est M. Mazet qui desirait lui faire une communication urgente.

Mme Guerre. — Je crois que cela n'est pas exact, j'avais su par mon mari que M. Besson connaissait M. Saint, gendre du ministre du Commerce, j'avais l'intention de prier M. Besson de me présenter à M. Saint et c'est pour être bien sûre qu'il viendrait que j'ai parlé de communication urgente.

M. Ménard. — Avez-vous remis deux lettres à l'hôtel Doré?

Mme Guerre. — Oui j'en ai remis une le soir et l'autre le lendemain matin, pour prier M. Besson de venir à l'heure où M. Mazet devait venir déjeuner.

M. Ménard. — MM. Julien et Dumas, de Grenoble, avaient donc connaissance de ce rendez-vous du jeudi.

Mme Guerre. — Non.

M. Poisson. — A quelle époque avez-vous su que M. Audier était l'agent général des Chartreux?

Mme Guerre. — Après que mon mari est allé à Valence.

M. Poisson. — Dans les projets dont vous avez parlé il ne s'agissait pas de l'achat de la marque des Chartreux?

Mme Guerre. — On n'en a pas parlé devant moi.

M. Mulac. — Receviez vous des visites de journalistes touchant cette affaire?

Mme Guerre. — Non j'ai seulement envoyé un article à la *Liberté* dont je connaissais un rédacteur.

M. Bonnevay. — Votre mari parle dans une lettre de l'état des négociations en cours.

Mme Guerre. — J'ai simplement écrit à mon mari que j'avais mis M. Mazet en rapport avec M. Besson.

M. Bonnevay. — Il ne vous a pas dit de qui émanait cette lettre?

Mme Guerre. — Non.

M. Bonnevay. — Ce n'était pas de M. Vervoort?

Mme Guerre. — Certainement non, mon mari n'était pas en correspondance avec lui, il n'y avait entre eux aucune relation ni d'amitié, ni d'affaires, nous ne faisons d'ailleurs aucune affaire. On parle politique chez nous dans un sens peu favorable au gouvernement, je le reconnais, mais on n'y fait pas d'affaires.

M. Bonnevay. — Est-ce vous qui avez écrit la lettre où l'on dit qu'il n'y a plus de démarches à faire?

Mme Guerre. — C'est po sible.

M. Simonet. — En partant pour Grenoble votre mari avait-il l'intention d'aller voir M. Audier?

Mme Guerre. — Non il aurait demandé alors son permis pour Valence. C'est sur la demande que je lui en adressais en lui faisant parvenir la lettre de Mme Audier qu'il s'est décidé à faire ce voyage.

M. Simonet. — Savez-vous quelle est la nature des documents envoyés à M. Audier?

Mme Guerre. — Oui, c'était de petites notes que mon mari a vainement demandées à M. Audier de produire.

Mme Guerre se retire.

La commission décide qu'elle ne tiendra pas séance ce soir.

M. Mazet est introduit.

DÉPOSITION DE M. MAZET

M. Mazet Leon, avocat à Paris, prête serment.

M. Mazet. — J'ai le plus vif désir de mettre un terme aux calomnies infâmes dont j'ai été l'objet de la part des journaux de toutes nuances. A la suite d'un article du *Petit Dauphinois* une instruction pour tentative d'escroquerie contre X.. fut ouverte, on n'en avait pas le droit. Selon la version de M. Besson, M. Vervoort aurait dit: « Promettez nous un million et nous vous mettrons en rapport avec M. Edgar Combes qui fera autoriser les Chartreux ». Il n'y avait pas là une tentative de corruption et par le fait du prince, M. Edgar Combes a fait ouvrir une instruction dans des conditions illégales pour faire éclater son innocence au détriment des personnes pas plus coupables que lui qui se trouvaient compromises. M. Besson sommé de faire la preuve de ses allégations a plaidé sa bonne foi. Le parquet l'a renvoyé en police correctionnelle, si le juge avait eu un doute, il aurait rendu un non lieu. Le 2 juillet, M. Besson faisait appel du jugement qui l'avait condamné.

Le 3 juillet on discutait à la Chambre l'amnistie sur la proposition des députés nationalistes et le gouvernement fait bénéficier M Besson de cette amnistie. Nous avons demandé à M. Baragnon la nomination d'un jury d'honneur devant lequel M. Besson serait sommé de produire des preuves; après l'avoir promis d'abord, M. Baragnon a refusé de consentir à cette nomination.

J'ai rencontré M. Besson pour la première fois en décembre 1902, dans un banquet de Dauphinois, journalistes ou hommes de lettres au café Cardinal. Là, M. Besson s'est vanté d'avoir publié qu'il avait acheté un député de l'Isère parce que la diffamation était le moyen dont il se servait pour se débarrasser de ses adversaires politiques.

Convoqué par Mme Guerre, je dis d'abord que M. Besson m'intéressait peu, Mme Guerre me dit qu'elle avait intérêt à lui rendre service parce qu'il était bien avec M. Saint, le gendre du ministre du commerce, et qu'elle avait une demande à faire aboutir à ce ministre.

Dans son article du 31 mars 1903 « il fallait un million » on sait comment M. Besson raconte notre visite du boulevard Haussman, il dit avoir été stupéfait d'entendre prononcer la demande d'un million et le nom de M. Edgar Combes.

Comment est-ce conciliable avec le propos que nous lui aurions tenu antérieurement? « M. Edgar Combes est à vendre. « La vérité, c'est que j'ai présenté M. Besson comme désireux de réussir dans sa campagne de presse en faveur des Chartreux. M Vervoort a répondu immédiatement que les Chartreux seraient expulsés. M. Besson s'est levé alors et a fait un long discours pour démontrer qu'il était impossible que l'on expulsât les Chartreux parce que «la République en crèverait». Ce sont ses propres expressions.

Après cette visite, il va trouver M. Pichat et M. Pichat le dit dans sa déposition, il lui déclare qu'on n'a pas fait appel à la générosité des Chartreux. Enfin, qu'allait-il faire au Moulin-Rouge? si ce n'était pour avoir le renseignement qu'il avait demandé et que j'avais prié M. Vervoort de lui procurer.

J'avais dit à M. Besson que je ne pouvais l'accompagner au Moulin-Rouge. Je ne consentis à y aller que sur l'insistance de M Besson pour l'appuyer dans le cas où il aurait d'autres renseignements à demander à M. Vervoort.

L'affaire des permis est absolument étrangère à celle des Chartreux. M. Guerre me dit être très ennuyé de ne pouvoir obtenir de la compagnie à qui il en avait déjà demandé plusieurs un permis pour aller voir sa sœur malade. M. Vervoort refusa d'abord, puis consenti pour une attention que Guerre avait eue pour lui et qu'il lui rappela. Sur mon conseil Vervoort demanda en même temps un permis aux travaux publics et un à la compagnie, pour plus de sûreté; d'ailleurs M. Guerre n'avait pas besoin d'aller à Grenoble pour voir M. Besson que l'on rencontrait chaque jour à Paris et dont on en connaissait l'adresse à l'hôtel Doré.

Si, M. Besson a été le bras qui a agi, M. Pichat a été le cerveau qui a dirigé toute cette affaire. M. Pichat a dit qu'il conservait jusqu'au bout d'après ce qui lui avait dit M. Combes, l'espoir que les Chartreux seraient autorisés et dans une interview il a reconnu que sur l'invitation du président du Conseil il avait été voir M. Dumay, directeur des cultes, et que celui-ci lui avait affirmé que s'il avait conclu contre les Chartreux c'était sur l'injonction expresse du président du Conseil.

Dans sa déposition, M. Julin déclare qu'il n'a jamais vu M. Guerre à Grenoble; d'autre part, M. Pichat, dans sa deposition devant la commission, déclare que M. Besson, lui avait dit, après l'entrevue du boulevard Haussmann, avoir été pressenti pour savoir si on récompenserait les services rendus.

M. Bonnevay. — Etiez-vous au courant du voyage de Guerre?

M. Mazet. — Oui, puisque j'avais demandé un permis pour lui, mais je ne savais pas à quelle époque il partirait. Je voudrais démontrer que M. Besson a constamment menti rue Bergère; je n'ai pas tenu les propos qu'il me prête: « M. Edgar Combes est à vendre ».

Il a dit que M. Vervoort lui avait téléphoné, c'est faux; l'entrevue du boulevard Haussmann est également inexacte et démentie par M. Besson lui même, et M. Pichat dit qu'il a reconnu la vérité des allégations de M. Besson. Je dis que M. Pichat lui-même a menti. (*Bruit*).

Le président rappelle le témoin aux convenances.

M. Mazet. — M. Pichat a altéré la vérité. Je déclare ici que M. Pichat et M. Besson ont ourdi entre eux une machination odieuse contre le président du Conseil. J'accuse M. Pichat d'avoir trafiqué de son mandat. (*Vives protestations, bruit.*)

Le président agite vivement sa sonnette pour les couvrir.

M. Bonnevay renonce à poser des questions au témoin.

M. Poulain. — Connaissez vous le nom de l'X?

M. Mazet. — Je ne sais ce que j'ai entendu dans les couloirs des cabinets d'instruction, des personnes prononçaient le nom d'un journaliste originaire du Dauphiné, habitant le nord de la France et qui aurait vu M. Lanthelme.

M. Anthime Ménard. — Ne serait-ce pas M. Guichesant?

M. Mazet. — C'est un nom dans ce genre-là mais on reconnait que ce journaliste n'était pas allé à Grenoble et on conclut qu'il fallait en trouver un autre; c'est alors qu'on prononça le nom de M. Lepère.

M. Poulain. — Quelle a été avec M. Besson votre conversation sur les Chartreux le soir du Moulin Rouge, après le départ de M. Vervoort?

M. Mazet. — Nous n'en avons pas parlé.

M. Poisson. — Que vous a dit M. Guerre quand il est revenu de Grenoble?

M. Mazet. — Il m'a demandé une consultation de droit pour constituer une société en vue d'acheter une marque de liqueur comme celle de la Grande-Chartreuse.

M. Poisson. — Cela ne vous a pas étonné?

M. Mazet. — Non, je pensais que cette idée lui avait été suggérée à Valence par Audier.

M. Poisson. — Connaissez-vous les documents envoyés par M. Guerre à M. Audier?

M. Mazet. — Non, je sais seulement que M. Audier a refusé de les communiquer à l'instruction, il est vraisemblable qu'ils avaient trait au projet de constitution de la société au sujet duquel M. Guerre m'avait consulté.

M. Poisson. — M. Guerre a-t-il engagé des négociations pour l'achat de la marque?

M. Mazet. — Je n'y ai pas collaboré dans tous les cas.

M. Mulac. — M. Besson est venu chez Mme Guerre, d'après votre version, pour avoir des renseignements sur le sort des Chartreux?

M. Mazet. — Pour savoir si les Chartreux seraient ou non autorisés.

M Mulac. — C'était le 13 mars, or, tous les journaux, dès le 8 mars, avaient publié le rapport concluant à la non autorisation, pourquoi, d'ailleurs, M. Besson s'adressait-il à Mme Guerre et non à M. Pichat, par exemple.

M. Mazet. — Il a été partout, même en Allemagne, pour avoir des renseignements auprès des personnages politiques.

M. Anthime Ménard. — Puisque M. Baragnon était acheté par M. Picard, d'après M. Besson, comment M. Besson, du *Petit Dauphinois*, faisait-il campagne pour les Chartreux?

M. Mazet. — C'est à M. Besson qu'il aurait fallu poser cette question.

M. Beauregard. — Vous êtes en contradiction avec M. Vervoort au sujet des permis.

M Mazet. — M. Vervoort a eu à diverses reprises des erreurs de mémoire, il est tout naturel d'ailleurs qu'il n'ait pas attaché d'importance aux détails de cette affaire.

M. Simonet. — Dans l'entretien du boulevard Haussmann, M. Vervoort a-t-il montré des pièces quelconques pour prouver son crédit auprès du gouvernement et particulièrement auprès de M. Edgar Combes.

M. Mazet. — Aucune et il n'a pas été question du gouvernement.

M. Bouhey Allex. — Vervoort lui a pourtant montré un permis.

M. Mazet. — Je ne me le rappelle pas.

M. Poulain. — Comment avez-vous piloté un homme que vous jugiez aussi mal que M. Besson depuis le banquet du café Cardinal.

M. Mazet. — Pour faire plaisir à Mme Guerre qui croyait en avoir besoin pour sa demande au ministère du commerce

M. Colliard. — Vous ne connaissez pas l'X...?

M. Mazet. — J'ai dit ce que je savais là-dessus.

M. Colliard. — Et les quatre parlementaires?

M. Mazet. — Je ne les connais pas, il y a eu des journalistes qui ont fait du chantage auprès de M. Lepère, parmi eux s'est trouvé un député, c'est tout ce que je sais.

M. Berthoulat. — A quelle date se placent les souvenirs du témoin sur l'X...?

M. Mazet. — Au moment de l'instruction pour le journaliste du nord dont j'ai parlé.

M. G. Berger. — On n'a pas parlé de M. Lepère avant ces jours derniers?

M. Mazet. — Non à ma connaissance. Un dernier mot, je constate que c'est grâce aux députés nationalistes que nous n'avons pas poursuivi M. Besson. (*Protestations.*)

Le président règle l'ordre du jour de demain. La séance sera ouverte à une heure, elle comprendra l'audition de M. Chenavaz, du syndic de l'affaire Lepère, de M. Pichat et des députés de l'Isère.

La séance est levée à 7 h. 55.

AUTOUR DE L'AFFAIRE

L'AFFAIRE DES CERCLES

Paris, 27 juin.

On ne se reconnait plus très bien dans cet entremêlement de scandales, l'affaire des cercles, l'affaire Lepere, le chantage Besson, l'affaire Lagrave, etc., etc.

La commission, qui se réunit de nouveau aujourd'hui, s'y reconnaîtra-t-elle? La *République française* l'engage vivement à faire le possible pour les éclairer un peu toutes. Elle la pousse sur l'affaire des cercles et elle en donne ces raisons.

Nous savons que l'intermédiaire désigné dans l'affaire de corruption s'est flatté de disposer de l'influence d'un personnage puissant qui n'est autre que le secrétaire général du ministère de l'intérieur, et le même intermédiaire serait convaincu d'avoir trafiqué de la même influence, du même puissant personnage dans des affaires de jeu. N'est-il pas naturel, n'est-il pas urgent de faire là-dessus la lumière?

Si on éclairait ce point, la première question serait du même coup éclairée jusqu'à aveugler les plus incrédules.

D'ailleurs, M. le procureur général l'a bien compris ainsi, puisqu'il a formé un dossier à part sur ce sujet et qu'il l'a joint aux trois dossiers relatifs aux millions des Chartreux. Par le seul fait de la présence de ce dossier sur le bureau de la commission, celle-ci est régulièrement saisie.

L'intermédiaire a reconnu qu'il avait reçu de l'argent du tenancier d'un cercle « pour être rémunéré de sa démarche » Quelle démarche? Et auprès de qui? De deux choses l'une: ou cet intermédiaire s'est flatté à tort d'avoir fait des démarches auprès du « puissant personnage », et alors il a commis une escroquerie; ou il a réellement obtenu du puissant personnage la faveur qu'il sollicitait, et alors il y a corruption. De toute façon, il y a dommage pour la morale publique et la justice doit en connaître.

Enfin, croit-on que les amis de M Edgar Combes auraient peur de voir l'enquête se diriger sur ce point, s'ils n'avaient rien à craindre? Au contraire, ils encourageraient la majorité à informer dans ce sens, pour en faire sortir une démonstration éclatante en faveur de leur client; mais leur attitude, au contraire, accuse nettement le « personnage puissant ». Ils résistent? C'est le moment d'insister. Ils s'arcboutent contre cette porte entr'ouverte? La vérité est derrière.

Mais, si l'on en croit la *Lanterne* et certains membres de la minorité de la commission, il se pourrait que la commission fût empêchée de faire la lumière sur ce point particulier de son enquête. La minorité serait décidée à s'y opposer par tous les moyens et à démissionner bruyamment s'il était nécessaire, afin de soulever devant la Chambre un gros débat au cours duquel elle essaierait une nouvelle fois de paralyser l'action de la commission. C'est du moins la *Lanterne* qui l'insinue. Il faut l'en croire.

M. MAUJAN ET L'AFFAIRE LEPÈRE

Le nom de M. Maujan, directeur du *Radical*, a été prononcé plusieurs fois, ces jours derniers, comme étant mêlé à l'une ou à l'autre des affaires qui se partagent le zèle de la commission. Le *Soleil* d'avant-hier le mettait en cause, comme ayant reçu de l'argent pour lui et pour son journal.

Nous avons signalé, sans le confirmer ni l'approuver, l'article du *Soleil*. Notre impartialité nous fait un devoir de signaler également la réponse de M. Maujan qui, dans le *Radical* de ce matin, donne le démenti suivant:

Ces honorables confrères demandent, notamment, que M. le juge d'instruction Berr, qui a instruit l'affaire de la Banque centrale du Crédit mobilier, ouvre son dossier. Je joins bien volontiers ma requête à la leur.

J'ai déjà, en ce qui me concerne, donné aux diffamateurs le démenti qui convenait. Je répète que je n'ai jamais été mêlé aux opérations d'aucune banque, que je n'ai jamais touché aucune somme, ni pour moi, ni pour le journal que je dirige.

LA MISSION DE M. PICHAT. — LA RÉPONSE DE DOM MICHEL

Paris, 27 juin.

M. Pichat est rentré cette nuit, à minuit. Il se bornera à remettre au président de la commission la lettre qu'il a reçue cachetée de dom Michel et dont il n'a pas pris connaissance.

Voici, d'ailleurs, la partie essentielle de cette lettre.

« M. X... avait l'intention, j'en suis absolument certain, de rendre service aux Chartreux. Son vif désir de nous voir rester en France a été l'unique motif de sa démarche.

« Il me l'a affirmé et répété au cours de l'entrevue que j'eus avec lui à diverses reprises. Il me jura de taire son nom, qui est un nom honorable et, à diverses reprises, je lui renouvelai l'assurance que son nom ne serait pas divulgué.

« Il m'avertit du reste que, pour son honneur et celui de sa famille, il ne cesserait d'opposer à mes révélations, s'il me plaisait d'en faire, le démenti le plus éclatant. »

M. X... n'était pas le seul intermédiaire. Personnellement, il s'était chargé de traiter avec les Chartreux. Mais un autre intermédiaire dont il a refusé de dire le nom devait négocier avec les personnages politiques.

« Je connais par M. X... les noms de ces personnages, mais je ne les connais que sous le sceau du secret et, si je commettais la faute de violer le secret, je serais dans l'impossibilité de fournir aucune preuve, si faible qu'on la suppose.

« Malgré toutes les dénégations possibles, j'affirme très hautement que j'ai dit la vérité telle que je la connais dans ma note du 18 juin et dans celle-ci que je viens d'écrire. »

LE CAS DE M. LAGRAVE

L'agence l'*Information* public la note suivante:

« On a annoncé que M. Lagrave était remplacé par M. Cousin, directeur du commerce extérieur, dans le poste de commissaire général à l'exposition de Saint-Louis. Voici la situation exacte:

« Il a été entendu, lorsque la commission parlementaire a commencé ses travaux, que l'on ne prendrait aucune mesure vis-à-vis de M. Lagrave, aussi longtemps que cette commission n'aurait pas terminé ses opérations. Nous n'avons pas appris jusqu'ici que le gouvernement ait l'intention de se départir de cette décision. »

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MM. Rabier, Simonet et Maujan, membres de la minorité de la commission d'enquête, ont été reçus ce matin par M. Edgar Combes, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et le président du conseil, avec lesquels ils se sont longuement entretenus.

A midi, le président du Conseil montait en voiture et, très affairé, quittait le ministère de l'intérieur. Le bruit court, mais nous ne l'enregistrons que sous réserves, que l'entretien de ce matin aurait roulé sur la conduite à tenir dans le cas où l'affaire des Cercles viendrait sur le tapis. Un incident serait soulevé à ce sujet à la commission d'enquête, nous dit-on.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 27 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Brisson.

On reprend la discussion de la loi militaire.

LA LOI DE DEUX ANS

L'article 23 est adopté.

M. Fournier demande la suppression de l'article 39 laissant subsister le « rabiot ». M. Fournier cite des préférences qu'ont fait certains officiers pour des soldats connus pour avoir des opinions antirépublicaines. (*Bruit.*)

Le ministre dit qu'il veille à ce que la politique n'entre pas à la caserne.

Le général André. — S'il y a des officiers qui sont disposés à se montrer rigoureux contre des républicains, on peut réclamer auprès du ministre par voie hiérarchique. (*Applaudissements à gauche, bruit.*)

Le général André soutient la nécessité de l'article 39 pour le maintien de la discipline.

M. Thivrier insiste pour la suppression du « rabiot ».

M. Fournier. — Je n'admets pas qu'un soldat soit puni deux fois pour la même faute.

Le général André promet que désormais, le soldat puni de prison quelques jours avant de quitter le régiment ne fera pas de « rabiot » après l'expiration de sa peine.

M. Fournier n'en maintient pas moins son amendement, qui est rejeté par 428 voix contre 147.

M. Colliard propose de substituer la durée de trente jours de prison à celle de huit jours.

L'amendement n'est pas accepté par la commission.

Mis aux voix, le scrutin donne lieu à pointage.

Pendant le pointage, on discute le 2e paragraphe de l'article, qui dit que cette disposition ne sera pas applicables aux militaires qui, au moment de leur libération, seront sous-officiers, brigadiers ou soldats de 1re classe.

M. Rousset dit que cette exception ne se justifie pas pour les sous officiers ou caporaux qui auraient été punis de prison, tant que sous-officiers ou caporaux. Il demande donc qu'on ajoute que l'exception ne s'appliquera qu'aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats de 1re classe promus postérieurement à leur punition de prison.

On accepte cette modification.

L'amendement de M. Flayelle tendant à faire bénéficier de la même exemption les soldats qui en raison de leur bonne conduite en seraient jugés dignes par les chefs de corps est repoussé par 316 voix contre 250.

Voici le résultat de pointage de l'amendement de M. Colliard: Votants 525, majorité absolue 264, pour 261 contre 263. L'amendement est rejeté.

M. Sabaterie présente l'amendement suivant lequel le nombre de jours de « rabiot » serait également la moitié seulement des journées de prison.

La commission repousse cet amendement, mais la Chambre par 356 voix contre 195 décide de le prendre en considération.

La commission croit alors sage de l'accepter au fond et l'amendement est adopté. (*Applaudissements.*)

Répondant à une question de M. Lasies M. Berteaux déclare qu'il y aura le « rabiot » que pour le soldat qui ayant encouru en une seule fois plus de 8 jours de prison.

L'article 39 est adopté et on passe au chapitre 3 du service dans les réserves.

M. Gauthier de Clagny dit que l'article 40 détermine les devoirs de tous les citoyens en cas de mobilisation, mais qu'il ne parle pas des devoirs des membres du Parlement appelés sous les drapeaux.

Il estime qu'il serait impossible après avoir voté la mobilisation de rester sur leurs bancs tandis que les autres citoyens iraient se battre à la frontière. (*Applaudissements.*)

L'orateur ajoute que certains considèrent qu'il importe peu que 150 ou 200 parlementaires rejoignent leur régiment et qu'en restant ils auraient assez de responsabilité à prendre.

M. Gauthier de Clagny. — Qu'en pense le gouvernement.

L'orateur croit qu'il faudrait adjoindre au gouvernement une délégation unique du Parlement c'est dans ce but qu'il a déposé une proposition de revision de la constitution.

Le général André. — La question est à l'étude et je ne peux répondre autrement qu'en me déclarant respectueux des lois existantes avant que le gouvernement en ait délibéré. (*Applaudissements.*)

M. Lasies demande que les députés fassent leurs 13 et 28 jours ailleurs que dans le chef-lieu de leur département ou arrondissement.

M. Guyot de Villeneuve appuie les observations de M. Gauthier et dépose une motion dans ce sens, sur laquelle il demande à la Chambre de statuer en fin de séance.

M. Bignon présente un amendement tendant à rétablir le paragraphe suivant supprimé par la commission: « Les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé ».

M. Berteaux combat cet amendement.

L'amendement est repoussé par 348 voix contre 212.

On adopte l'article 40,

A l'article 41, assujetissant les réservistes à 30 jours de manœuvres, en deux fois, M. Bouveri propose la suppression de la première période de 15 jours.

M. Berteaux combat l'amendement.

La prise en considération de l'amendement de M. Bouveri est rejetée par 355 voix contre 221.

M. Guyot de Villeneuve propose de porter de 15 jours à 21 jours la durée de chacune des deux manœuvres de la réserve.

M. Berteaux combat l'amendement sur lequel la commission est en désaccord avec le ministre de la guerre qui demande lui aussi 21 jours.

Le général André soutient l'amendement qui est cependant repoussé par 374 voix contre 86.

La suite est renvoyée à demain.

On repousse l'urgence pour une motion de M. Guyot de Villeneuve invitant le gouvernement à préparer un projet réglant la situation des membres des Parlements en cas de mobilisation.

La séance est levée à 7 heures.

La Guerre Russo-Japonaise

LE COMBAT NAVAL DE PORT-ARTHUR

Tokio, 27 juin.

Une dépêche officielle complémentaire relative à l'engagement naval de Port-Arthur dit que la flotte russe, après être sortie du port, marchait vers le sud jusqu'à ce qu'elle aperçut la flotte japonaise prête à lui livrer combat. Elle se retira vers le port, rebroussant chemin pour se mettre à l'abri des batteries, et des torpilleurs furent disséminés sur une grande étendue. Les Japonais opérerent contre les torpilleurs de 9 heures 1/4 à 10 heures du soir. On ignore avec quel résultat. La mer étant basse, la flotte russe ne put entrer dans le port et plaça ses chapelets de torpilles, puis mouilla sur une seule ligne près du rivage. Peu après 3 heures du matin, quand la lune disparut, tous les torpilleurs et contre-torpilleurs japonais, groupés par flottilles, s'avancèrent en silence jusqu'à ce qu'ils furent à la portée de l'ennemi, puis, parmi la lueur des projecteurs et le grondement général de la canonnade, chaque unité lança des torpilles et poursuivit son chemin.

RAPPORT DE L'AMIRAL TOGO

Tokio, 27 juin.

Dans un autre télégramme officiel, l'amiral Togo fait le rapport suivant:

« Ma flotte combinée attaqua l'ennemi au large de Port-Arthur. Le matin de bonne heure un navire éclaireur me signala par télégraphe que les cuirassés *Peresviet*, *Poltava*, *Sébastopol*, avec les croiseurs *Bayan*, *Palada*, *Diana*, *Novik* et *Askold*, précédés de plusieurs vapeurs dragues-mines, émergeaient de l'entrée du port.

« Je me dirigeai en toute hâte vers le lieu de rendez-vous fixé pour le cas de sortie de l'ennemi et envoyait les 4e et 14e flotilles de contre-torpilleurs surveiller les mouvements de l'ennemi.

« Vers 11 heures du matin, le *Cesarevitch*, le *Retvisan* et le *Pobieda* rejoignirent les vapeurs dragues-mines qui commencèrent à circuler dans la section des mines et tentèrent de se frayer un chemin. Nous les gênions. A 3 heures du matin, mes 4e et 14e flottilles attaquèrent sept des contre-torpilleurs qui couvraient les opérations de dragages et les bâtiments.

Un des navires russes prenant feu s'enfuit dans le port. Le *Novik* sortit pour couvrir les autres flottilles et rejoignit le gros de la flotte L'ennemi s'étant frayé un chemin avec l'aide des vapeurs dragues-mines, le *Novik* se lança vers la haute mer. Notre troisième escadre de combat, gardant le contact, attira l'ennemi vers le sud, où notre première escadre, cachée au sud de l'île Gugan, attendait l'ennemi et concentra tous ses destroyers.

A 6 h. 1/4 du soir, notre première escadre aperçut l'ennemi à 8 milles au nord-ouest de l'île Gugan, le *Cesarevitch*, ouvrant la marche avec le *Novik* et les contre-torpilleurs à sa droite. Ils se dirigeaient vers le sud.

A 7 h. 1/2, la distance qui nous séparait était de 14 milles, l'ennemi changea sa course légèrement et nous le suivîmes. A 8 heures du soir, l'ennemi changea sa course vers le nord; nous tournâmes 8 points et marchâmes en ligne jusqu'au coucher du soleil. A 8 h. 20, j'ordonnais aux torpilleurs d'attaquer l'ennemi. A 9 h. 1/2, quand nous fûmes à une distance de 5 milles du port, la 14e flottille fit la première attaque sur l'arrière de l'ennemi, la 5e flottille suivant. L'ennemi se jeta en désordre et ne put atteindre le port, de telle sorte qu'à 10 h. 1/2, il mouilla dans la rade, où nous l'attaquâmes huit fois avant la tombée de la nuit.

« A 10 heures 1/2 du soir, notre 16e flottille s'élança de Shosen-Point et lança deux torpilles sur l'avant d'un cuirassé qui ressemblait au *Peresviet* et qui coula immédiatement. Nous ne pûmes nous assurer d'aucun résultat jusqu'au matin, quand nous vîmes un cuirassé manquant et deux navires du type *Sébastopol* et *Diana*, incapables de manœuvrer leurs machines.

« Le 24, c'est-à-dire vendredi, la flotte ennemie entra dans le port, quelques navires étant remorqués et d'autres au moyen de leurs propres forces. Le dernier est entré à 4 heures de l'après-midi. »

NAVIRES JAPONAIS HORS DE COMBAT

Tché-Fou, 27 juin.

Un Chinois venant du voisinage de Port-Arthur dit qu'il a aperçu, vendredi matin, deux grands navires japonais et trois torpilleurs, tous endommagés, abandonnant l'escadre au large de Port-Arthur.

En Mandchourie

RETRAITE DU GÉNÉRAL OKU

Liao-Yang, 27 juin.

La 2e armée japonaise commandée par le général Oku, et venant du sud, s'est retirée sur toute la ligne. Elle paraît avoir renoncé à l'intention d'opérer sa jonction avec la 1re armée commandée par le général Kuroki. Nos troupes occupent Seniontchen. Aux environs de Liao-Yang, tout est calme.

UN SUCCÈS RUSSE

Saint-Pétersbourg, 27 juin.

Le correspondant des *Novosti* télégraphie de Moukden que le général Mistchenko a surpris un détachement d'éclaireurs japonais le tournant à l'ouest du Yalou.

L'attaque des cosaques fut d'abord repoussée, mais des renforts leur étant survenus, ils brisèrent la résistance des Japonais qui s'enfuirent en débandade pendant deux heures, jonchant la vallée de leurs cadavres. L'obscurité seule fit cesser la poursuite Les pertes des Russes sont insignifiantes.

Les pluies vont bientôt commencer. La chaleur est étouffante. L'état physique et moral des troupes est excellent. Les Chinois leur apportent des vivres en quantité suffisante et à bon marché.

A L'ÉTRANGER

LE ROI ÉDOUARD A KIEL

Commentaires de la presse anglaise

Londres, 27 juin.

Tous les journaux commentent longuement la visite du roi Edouard à Kiel.

La plupart des organes conservateurs font remarquer avec insistance que le roi est allé à Kiel pour des raisons exclusivement personnelles et de famille. Ils déclarent que l'importance politique de la visite est en tout cas secondaire.

Le *Daily Mail* se montre plutôt antiallemand, ce qui est d'ailleurs la caractéristique de la plupart des journaux ministériels.

Le *Daily Telegraph* est aussi légèrement antiallemand et déclare que le roi Edouard fera tout son possible pour maintenir la paix, mais qu'il ne fera rien qui puisse être interprété comme l'approbation d'une entente anglo-allemande.

Le *Morning Post* est favorable au projet d'une entente cordiale avec l'Allemagne.

Le *Daily News* déclare que les malentendus entre l'Allemagne et l'Angleterre sont simplement des stupidités et que, si le roi Edouard peut faire pour l'Allemagne ce qu'il a fait en France, il aura bien mérité de son pays.

EXPLOITS D'APACHES PARISIENS

Paris, 27 juin.

La rue de la Réunion, a été mise en révolution, hier soir, vers huit heures, par une de ces terribles fusillades dont on ne parlait plus depuis bientôt un an, dans ce populeux quartier du 20e arrondissement.

Il paraît que, l'an dernier, à la suite d'un meurtre commis rue de la Roquette, les assassins furent dénoncés à la justice par l'un des membres d'une bande fameuse de malfaiteurs de ce quartier. Longtemps, ceux qui avaient intérêt à connaître le nom du délateur firent des recherches dans les bars populaires, afin de le découvrir et d'en tirer une éclatante vengeance.

Dans les conciliabules qui, le soir, se tenaient entre bandits, un nom fut murmuré d'abord à voix basse, puis prononcé tout haut. Comme on l'a dit, l'indicateur, au dire des mieux renseignés, n'était autre qu'un nommé Jacques, âgé de vingt ans, bien facile à retrouver grâce au tatouage qu'il porte sur le haut du front en gros caractères bleus: « Marche ou crève! »

Dès lors, la mort de Jacques était décidée et les conjurés n'attendaient qu'une occasion favorable pour mettre leur sinistre projet à exécution.

Un peu avant huit heures du soir, des groupes d'individus à mines suspectes, armés de revolvers et de poignards, stationnaient sur divers points de la rue de la Réunion. Soudain un coup de sifflet strident se fit entendre. Les conjurés se rapprochèrent les uns des autres et se rangèrent à la suite d'un des leurs qui semblait être le chef, le nommé Conrad Schmidt, âgé de dix-neuf ans, très redouté dans les parages du cours de Vincennes.

Jacques, dit « Marche-ou-Crève », venant de faire son apparition. D'un bond, Conrad Schmidt fut devant lui et, sans rien dire, le bras tendu il lui tira deux coups de revolver à bout portant. Atteint à la poitrine et au bas ventre, Jacques s'affaissa inondé de sang. Dans le même moment, des cris de mort et de vengeance éclatèrent parmi la foule, indignée de ce spectacle. Vingt personnes se précipitèrent pour châtier le misérable assassin qui, son arme encore fumante à la main, considérait l'œil stupide sa victime, râlant sur le sol, lorsque les apaches du second plan, venant à la rescousse de Conrad Schmidt firent feu à leur tour pour dégager ce dernier.

Une fusillade nourrie suivit ce meurtre. Des passants tombèrent ensanglantés les uns sur les autres, tandis que les plus prudents prenaient la fuite à toutes jambes. Quand M. Deslandes, commissaire de police de Charonne, que l'on avait informé en hâte, arriva sur le lieu du drame, avec une douzaine de gardiens de la paix, il ne trouva plus que les victimes de Conrad Schmidt et de ses complices.

On connaît les noms des individus qui se trouvaient autour de Conrad Schmidt au moment du meurtre de la rue de la Réunion Tous ont pris la fuite, mais une surveillance très étroite est exercée autour des endroits où ils ont coutume de fréquenter. Vers dix heures du soir, une femme, le visage inondé de larmes, se présentait au poste de police de la rue Alexandre Dumas. C'était Mme Schmid, la mère du meurtrier de Jacques. Elle venait annoncer au chef de poste que Conrad Schmidt, en rentrant à son domicile, impasse Ronce, 12, lui avait fait l'aveu de son crime et s'était suicidé en se tirant une balle de revolver à la tempe gauche

M. Deslandes se transporta aussitôt impasse Ronce et trouva en effet Conrad Schmidt baignant dans son sang. Il le fit porter dans un fiacre et conduire à l'hôpital Tenon, où, après un premier pansement, on constata que la blessure, bien qu'horrible à voir, n'entraînerait pas la mort.

Ce matin, nous avons fait prendre des nouvelles des autres victimes. Jacques, dit « Marche-ou-Crève », dont l'état est des plus graves, est resté à l'hôpital L'enquête se poursuit.

SUICIDE MYSTÉRIEUX

Le Comte Georges de Béhague

Paris, 27 juin.

Le 18 juin dernier, on découvrait dans le bois de Villeneuve-l'Etang, le cadavre d'un individu de mise élégante. Un revolver gisait dans l'herbe.

Dans les poches des vêtements on avait trouvé une montre en or, sur le boîtier de laquelle était gravé un blason surmonté d'une couronne comtale, un billet de 1re classe pour le Havre, ainsi qu'une somme de 2.496 francs. Le linge était brodé aux initiales G. B. Les gendarmes de Ville-d'Avray, prévenus, firent transporter le corps à la Morgue communale, mais il n'avait pas été reconnu quand, le 22 juin, le permis d'inhumer ayant été délivré, l'enterrement eut lieu dans le cimetière de la localité.

Cependant, la Sûreté parisienne avait repris la suite de l'enquête Hier, elle a établi que le mort était le comte Georges de Béhague, âgé de 40 ans, rentier, ancien chef de cabinet du préfet de la Haute-Vienne, habitant depuis le 26 mai un atelier de peintre situé 23, rue Victor-Massé, d'un loyer annuel de 800 fr.

Fils de riches propriétaires du Pas-de-Calais, M. de Béhague fit ses études au collège Sainte-Barbe, puis il entra dans la carrière administrative et fut attaché aux préfectures de l'Orne et de la Haute-Saône, avant de devenir chef de cabinet du préfet de la Haute-Vienne.

Il venait de donner sa démission, quand il s'installa rue Victor-Massé et, depuis lors, il s'adonnait à la peinture. M. de Béhague, d'un caractère sombre et peu communicatif, s'absentait fréquemment sans préciser la date de son retour. Il aimait passionnément les voyages. Tout récemment, il avait fait le tour de la Corse en automobile. Au retour de cette excursion, il y a une quinzaine de jours, il vint rendre visite à des cousins germains, M. et Mme Bourdon, demeurant 40, rue Condorcet, et leur promit de revenir bientôt.

Il ne devait pas tenir parole. Le 18 juin il quitta son domicile. On le vit sortir et héler un fiacre, sur lequel il fit charger une malle assez volumineuse. Une demi-heure plus tard, il revint en voiture et remonta à son atelier en disant à sa concierge: « J'ai oublié quelque chose. »

Il reprit bientôt sa voiture. Depuis cet instant, il n'avait pas reparu à son domicile. Moins d'une heure plus tard, un ami de M. de Béhague était venu chez lui le demander.

— « Monsieur est absent, avait répondu la concierge.

— « C'est extraordinaire, avait riposté le visiteur, il est venu chez moi déposer une malle et je ne l'ai pas revu! »

Dans la suite, plusieurs personnes se présentèrent rue Victor-Massé. On leur répondit invariablement: « M. de Béhague est en voyage. »

LA VIE LYONNAISE

LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ du « Rappel Républicain »

LOOPING AUTO-CYCLISTE

Sous le Patronage et la Direction DE

L'AUTO-CYCLOPHILE LYONNAIS

Nous recevons chaque jour les adhésions les plus flatteuses pour notre fête du 10 juillet et pour notre initiative en matière de sport.

Il n'était pourtant pas facile de créer quelque nouveauté dans les sports. Le **Looping** a été trouvé. Il s'agit d'envoyer les coureurs sur une piste indéterminée, avec les données seules d'un itinéraire indiquant les directions, les côtes, les aperçus pittoresques, les souvenirs d'histoire du pays. Le coureur est obligé de suivre sa route sur la carte, d'en étudier avec soins les recoins et les accidents, d'en fouiller superficiellement l'histoire.

Le premier essai a été tenté le 12 juin, avec un **Looping pédestre**, une boucle — le nom l'indique — à fermer sur 30 kilomètres.

Cette course a eu un succès considérable; malgré les recherches à faire pour retrouver tous les contrôles — un seul contrôle manqué disqualifiait les coureurs — cinq jeunes coureurs ont parcouru à pied les 30 kilomètres de la boucle en moins de deux heures; inscrits au premier contrôle à 8 heures, ils étaient de retour à Lyon à 9 h. 47.

Le 10 juillet, nouveau **Looping**, sous le patronage et la direction de l'*Auto-Cyclophile Lyonnais*, la société lyonnaise si réputée.

C'est un **Looping auto-cycliste**, offrant aux chauffeurs une double boucle de 200 kilomètres; une boucle de 97 kilomètres pour les cyclistes.

Cette course s'annonce comme devant être très brillante. L'itinéraire doit promener les coureurs dans une de nos plus belles régions du département.

Nous avons tenu à rappeler tous ces détails, pour répondre à la demande d'un grand nombre de nos lecteurs qui désirent s'inscrire à notre fête sportive du 10 juillet, sur laquelle nous allons bientôt achever de donner les indications les plus précises.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 27 juin

FAUSSE MONNAIE

L'audience de la journée est consacrée à une affaire de fausse monnaie.

Le 10 mars dernier, dans la soirée, un nommé Marius Thomas, âgé de 20 ans, se présentait à Saint-Fons dans un café tenu par les époux Boutron et demandait un litre de vin en payement duquel il offrait une pièce de un franc qui fut reconnue fausse.

Fouillé par le garde champêtre qui se trouvait parmi les consommateurs, il était trouvé porteur de cinq autres pièces également fausses au millésime de 1899 et à l'effigie de la Semeuse.

D'après ses aveux, les faux monnayeurs étaient les frères Gorsse, habitant chemin de la Grange-Rouge, 50, à Monplaisir, au domicile de leur mère.

Des perquisitions faites chez eux amenèrent la découverte de plusieurs autres pièces de 1 franc et de 50 centimes, à l'effigie de la Semeuse, mais au millésime de 1898. On découvrit également un moule, du plâtre, un pochon, etc.

Gorsse essaya tout d'abord de nier, mais devant les déclarations de Thomas, il fut obligé d'avouer. A l'interrogatoire, il avoue également.

Quant à Thomas, il reconnaît avoir émis quelques-unes de ces pièces, mais il nie formellement avoir participé à leur fabrication.

Tous deux ont subi plusieurs condamnations.

On entend quelques témoins, puis la parole est donnée à M. Roche, procureur général.

Son requisitoire terminé, la parole est aux défenseurs, Me Poulet pour Thomas, et Me Gouy pour le fils Gorsse.

Me Coullet demande pour son client le bénéfice de l'article absolutoire du Code pénal concernant la dénonciation du coupable en ces genres de délits.

Les plaidoiries terminées, le jury se retire et revient avec un verdict affirmatif mitigé par des circonstances atténuantes pour les deux accusés.

Le bénéfice de l'article absolutoire est refusé à Thomas, qui est condamné à 5 ans de réclusion, 100 francs d'amende et à la relégation après l'expiration de sa peine.

Gorsse est condamné à 5 ans de reclusion, 100 francs d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour.

Les défenseurs signent un recours en grâce pour leurs clients.

LES « DOUBLE FACE »

Normand et Augagneur

L'ombre de Genet. — La chèvre radicale et le chou socialiste. — Comment on maquille un programme. — M. Augagneur militariste. — Les impatiences de Victor. — Vive l'armée !

Ces deux noms sont aujourd'hui dans toutes les bouches.

Ils sont les héros du jour.

Normand s'emparait dimanche du siège de Genet.

Augagneur recevait les félicitations et les coups d'encensoirs de M. le secrétaire général Balau au Conseil de préfecture.

Ils peuvent se donner l'accolade et monter ensemble au Capitole pour remercier les dieux — s'ils y croient encore.

Cependant, dans ce ciel bleu, au milieu de cette aurore aux teintes de roses, plusieurs points noirs — ou rouges, si vous le voulez, — nous inquiètent.

Tout d'abord, quelle sera l'attitude à la Chambre du citoyen Normand, le nouveau député de la 9e circonscription?

A la veille de l'élection, le libre penseur Normand a fait tourner les tables; il a évoqué l'âme de Genet qui lui a répondu :

— Normand, tu es mon ami, je te le dis et te le répète. Tu veux mon siège : prends-le ! Tu veux mon programme ? Je te l'offre. Mais surtout tâche d'en débrouiller ce que je n'ai jamais pu en débrouiller moi-même. Car... je te l'avouerai, maintenant que tu ne peux plus me disputer une place à la Chambre que j'ai occupée sans gloire et sans conviction, mais que j'ai dû quitter comme tu la quitteras toi-même, si les électeurs ne t'en chassent pas avant, — je n'ai jamais eu d'autres principes que la vie facile et je n'ai pratiqué d'autre règle que de me tenir également en faveur auprès du *Lyon* et auprès du *Progrès*, ménageant, comme on l'a dit, la chèvre radicale et le chou socialiste.

Ça m'a parfaitement réussi; suis mon exemple !

L'ombre se tut; la table cessa de frapper le sol en cadence et laissa Normand rêveur.

Sa nuit fut orageuse; l'insomnie fut terrible. Au jour levant, il bouclait ses bretelles. Normand s'écriait : *Eureka !* Mais, comme ses électeurs n'auraient pu le comprendre, il leur dit simplement : « Ça y est ! J'ai mon plan ! » Et il partit.

Il partit et se rendit aussitôt au *Progrès*. C'était assurément la feuille la plus difficile à satisfaire. Les collectivistes, qui forment sa clientèle la plus assurée, sont irréductibles.

A ceux-là, Normand se montra socialiste renforcé, révolutionnaire de l'avant-veille. Aucune promesse ne le « Gênait ». Son programme, on le connaissait de longue date :

Il fallait avant tout, « faire rentrer le clergé dans le droit commun, de façon à conserver à l'Etat la suprématie sur les associations religieuses; étudier la question d'abrogation du Concordat en vue d'arriver le plus rapidement possible à la séparation des Eglises avec l'Etat ».

On applaudit; on hurle la *Carmagnole*; on cria : Vive la Commune ! La Révolution comptait un fils de plus dans le futur représentant du Rhône.

C'était pour le choux.

Quant à la chèvre, on l'amadoua sans peine.

Au *Lyon Républicain*, on fit insérer la phrase célèbre :

Ceux qui vous disent que le citoyen Normand professe des opinions collectivistes et révolutionnaires vous trompent sciemment. Conseiller municipal depuis vingt ans, etc..., etc...

Pour la suite, voir le *Progrès* du même jour. Mais il y avait cette maudite tirade sur le clergé et le Concordat. On la biffa tout simplement sur les affiches qui devaient convaincre les communes encore réfractaires.

Sur ce programme large et loyal, Normand a été élu député.

Nous l'attendons maintenant à ses votes. Nous verrons si l'ombre de Genet saura lui dicter encore de sages conseils et d'habiles pantalonnades, quand il aura à déposer dans l'urne du Palais-Bourbon un bulletin compromettant.

On ne peut danser impunément pendant quatre ans sur une corde raide. Avant peu les électeurs, trop éclairés sur les mensonges du programme de leur élu, comprendront quel fut son cynisme et quelle fut leur erreur.

***

Il est un autre élu dont la volte-face mérite qu'on la signale. Cet homme-là, que nous félicitons sans aucune arrière-pensée, cet élu, c'est le maire de Lyon; c'est M. Augagneur.

J'attendais, je ne le cache pas, avec une certaine curiosité, l'apparition du *Bulletin municipal officiel* qui devait nous apporter le compte-rendu *in extenso* de la dernière séance du Conseil.

— Comment M. Augagneur va-t-il traduire, me disais-je, son beau discours militariste ? Allait-il, lui aussi, après un coup d'audace, se ménager une volte-face et, comme son ami Normand, préparer deux programmes ?

Il n'en fut rien.

On ne nous taxera certainement pas de flagornerie à son adresse. Eh bien! M. Augagneur a montré du courage et nous l'en félicitons.

Son discours est bien celui qu'il a prononcé en réponse aux attaques du citoyen Marro.

Tout y est, même sa riposte sévère à M. Chat qui n'osait pas voter en faveur de ses propres conclusions.

Ah ! Chat, mon ami, prenez garde ! Le dogue vous guette et jouera avec vous, comme vous-même avec une souris. Il a froncé les sourcils, c'est grave. Votre plaidoyer pour Ruggieri le faisait « rugir » et votre abstention l'a laissé rêveur. Attention, vous dis-je, attention !

Puis vient Marro qui veut mêler le 14 juillet, l'armée « à la populace ».

Je sais bien qu'il s'est corrigé depuis. Diable ! Pour être révolutionnaire, on n'en est pas moins opportuniste au besoin.

Marro a relu ses épreuves et a remplacé *populace* par *population*; il était allé trop vite au début de son mandat. On le lui a fait comprendre. Il a laissé subsister « l'empreinte dangereuse de la revue militariste », sans songer que l'Harmonie Municipale, qu'il voulait acclamer, portait l'épée.

Le citoyen Voillot va bientôt faire mettre au rancart cette ferraille militariste. Le compagnon Cusset l'y aidera au besoin, lui, l'« ennemi des uniformes dorés et du panache », le « spectre de Banco ! » — Quelle charmante plaisanterie !

M. Augagneur, qui ne voulait pas jouer au spectre de Banco, comme son ami Normand jouait au spectre de Genet, a remis promptement à la raison tous ces amis compromettants, tous ces révolutionnaires gênants et enragés.

— J'irai à la Revue, leur a-t-il dit ! L'armée n'est autre qu'une émanation elle-même de la nation, et je crois qu'on doit l'associer à une fête à laquelle prennent part tous les éléments de la nation,

— Bravo, César ! Bien rugi, lion !

Un conseiller radical très indépendant me disait en quittant la séance :

— Le maire commence à voir où ses amis les révolutionnaires l'entraînent; d'autre part, il sent autour de lui des dessous malpropres; il trouve les jeunes imprudents ou trop avides. Je gage qu'avant qu'il soit longtemps, il aura muselé tout ce monde et sera devenu moins radical que nous. C'est un homme, croyez-le. Il n'a pas fini de nous préparer des surprises.

Nous en acceptons l'augure. Vive l'armée !

Francdouaire.

L'Élection de la 9e Circonscription

UN ARTICLE DE LA « LIBERTÉ »

M. Maurice Spronck, dans la *Liberté*, apprécie les résultats de l'élection d'hier à Lyon :

A première vue, dit-il, l'élection législative qui a eu lieu hier dans la neuvième circonscription de Lyon, ne signifie pas grand'chose. La force respective des partis reste ce qu'elle était en 1902. M. Normand hérite des voix de M. Genet. MM. Millou et Jossier se partagent les suffrages qu'avait recueillis à lui seul, voici deux ans, M. Jossier, unique candidat de l'opposition, et il apparaît ainsi que nul mouvement d'opinion bien déterminé ne s'est produit, dans un sens ou dans l'autre, en cette partie de la région lyonnaise.

Si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit pourtant que cette élection comporte une leçon des plus intéressantes.

Bien que M. Normand, quand il faisait ses tournées dans les communes rurales, ait mis le plus possible son drapeau dans sa poche et ait atténué la teinte écarlate de son programme jusqu'aux nuances du rose le plus tendre, il n'en est pas moins socialiste et socialiste bien authentique. Son prédécesseur appartenait simplement au parti radical.

Il eût semblé que les cordiales relations qui unissent les diverses fractions du Bloc auraient dû inciter les collectivistes à se placer en cette occasion devant les radicaux. Ceux-ci avaient même un candidat tout prêt, un certain docteur que des relations d'amitié liaient au président de la République et pour lequel ce dernier ne cachait pas ses sympathies.

Seulement, sous la bienfaisante défense, dite républicaine, le chef de l'Etat propose, M. Jaurès dispose et M. Combes exécute les dispositions de M. Jaurès. Or, celui-ci et ses amis invoquent volontiers, soit avec douceur, soit avec violence, la nécessité de l'union lorsqu'il s'agit d'obtenir pour un des leurs une place où l'on ne saurait atteindre sans le concours des voix radicales, mais ils n'éprouvent aucun besoin d'user de réciprocité dès qu'ils discernent une occasion d'escamoter un siège à leurs camarades.

Quelques heures après la mort de M. Genet, M. Normand filait sur Paris, se faisant donner l'investiture par les pontifes révolutionnaires, et le tour était joué. Il avait déjà été joué et avec le même succès dans l'Isère, lorsqu'il fallut pourvoir au remplacement de M. Rivet, radical, devenu sénateur, et qu'on lui substitua M. Zévaès, socialiste.

Ainsi, peu à peu, tantôt sur un point du territoire, tantôt sur un autre, ceux des républicains qui, pour s'assurer les faveurs gouvernementales, ont cru utile de flirter avec la démogogie la plus violente, se voient contraints de passer la main aux révolutionnaires. Qu'ils le veuillent ou non, ils préparent l'avènement des temps nouveaux où, comme le prophétisait hier encore l'*Humanité*, « chaque être humain aura sa part de propriété collective ». En attendant, on leur enlève, à eux, leur part de représentation politique.

Les Elections du IIe Arrondissement

DEVANT LE CONSEIL DE PRÉFECTURE

Hier est venue devant le conseil de préfecture la demande en annulation des résultats du deuxième tour de scrutin des élections municipales du IIe arrondissement, formulée par les candidats républicains antiministériels.

Le conseil était présidé par M. le conseiller Pain. La demande était soutenue par Me Garcin et les conseillers visés défendus par Me Emmanuel Lévy.

Très éloquemment Me Garcin expose les faits qui ont motivé la demande d'annulation de l'élection du socialiste Arnaud. Ce dernier a été proclamé élu par deux voix de plus qu'en obtint M. Devay; or il a été constaté que l'on a laissé voter trois incapables condamnés pour vol. Dans certains bureaux enfin on a trouvé dans l'urne plus de bulletins qu'il n'en figure sur les listes d'émargement.

Me Garcin plaide ensuite l'annulation de l'ensemble des opérations électorales en se basant sur ce fait que M. Augagneur a, en différentes réunions, pendant la période électorale, prononcé des paroles qui pouvaient être considérées comme des menaces envers les électeurs antiblocards.

Cette pression électorale, que nous avons ici même soulignée et qualifiée ainsi qu'elle le méritait, serait à elle seule, étant donnée la qualité de maire du citoyen Augagneur, un motif suffisant d'annulation.

M. Rivière vient défendre M. Augagneur. D'après lui le maire de Lyon n'a pas ajouté aux paroles incriminées le sens de pression qu'on leur attribue.

Il nous semble cependant qu'il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Les voici :

« Vous n'avez pas intérêt à voter pour des candidats qui ne sont point d'accord avec nous, car lorsqu'ils nous demanderont ou proposeront quelque chose, même juste, nous ne les écouterons point. »

Le citoyen Arnaud prend la parole et se livre à une violente diatribe contre les comités libéraux qu'il accuse d'avoir commis les plus noirs forfaits et les plus abominables actes de pression !...

Me Emmanuel Lévy s'évertue longuement à réfuter les arguments de Me Garcin et sollicite l'acquittement... pardon ! la validation de ses clients.

M. Balland, ministère public, va plus loin encore que Me Lévy dans la défense des conseillers en cause. Il trouve les paroles du citoyen maire fort naturelles... et soutient la thèse suivante au sujet des bulletins de vote qui devraient être annulés :

Les trois bulletins en question — vote de personnages condamnés — doivent être déduits du nombre des votants et défalqués à chacun des candidats.

Mais il y aurait toujours lieu de retrancher à M. Arnaud les votes émis par des incapables. Ce calcul fait, M. Arnaud n'a plus la majorité relative.

Le conseil a renvoyé son jugement à vendredi.

Dramatique Suicide

Hier après-midi, à trois heures, un jeune homme, paraissant âgé de 25 ans, se présentait chez M. Lacouture, armurier, rue de l'Hôtel-de-Ville, et demandait à faire l'achat d'un revolver. L'armurier lui présenta plusieurs armes. L'inconnu après les avoir examinées porta son choix sur un revolver d'ordonnance tirant la balle Lebel.

« Je prends celui-ci, dit-il, mais avant de vous en solder le prix, ayez donc l'obligeance de l'armer. »

Le commerçant introduisit les cartouches dans le barillet et déposa l'arme sur la banque.

L'acheteur s'en saisit, fit mine de l'examiner, puis au moment où l'armurier lui disait : « Faites attention, monsieur, c'est dangereux », l'inconnu portait le canon à sa tempe droite et appuyait sur la détente.

Une détonation retentit. Le malheureux lâcha le revolver, et, après avoir fait un tour sur lui-même, il s'abattit sur le parquet.

Immédiatement M. Lacouture appela à l'aide et pendant qu'on transportait le blessé dans une pharmacie voisine, un employé de l'armurier allait prévenir M. le docteur Horand, qui ordonna le transfert à l'Hôtel-Dieu.

Le malheureux a été admis d'urgence; son état paraît désespéré. On a trouvé sur lui des papiers au nom de Ferdinand Claudin, artiste lyrique, âgé de 24 ans, né à Paris. Une photographie du désespéré trouvée dans une poche, porte la mention suivante : « Ferdinand Nidral, auteur réaliste dans ses œuvres. »

Ce suicide est attribué à la misère, car l'enquête a démontré que Claudin était sorti le matin même de l'Hôtel-Dieu, où il avait été transporté mourant d'inanition, le 14 juin dernier.

Dans une lettre adressée à M. Sébille, commissaire de police de la Bourse, le désespéré demande qu'on prévienne son frère qui habite Paris.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 27 juin.

Temps superbe, vent du nord, beau soleil, sur toute la région lyonnaise.

Voici le bulletin météorologique de l'observatoire de Lyon.

La dépression qui était samedi sur la mer du Nord s'éloigne vers le Nord-Est du continent, et un minimum secondaire s'est formé sur la Méditerranée; d'autre part les fortes pressions qui s'étendent jusqu'aux îles Açores, envahissent l'Europe occidentale.

Le beau temps va continuer.

Aujourd'hui, à Lyon (Parc),

Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 762 m/m.

Eau tombée depuis 24 heures : 4 m/m.

Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum + 14°, maximum : + 25°.

A l'air libre : minimum : + 10°, maximum : + 38°.

CHRONIQUE

Le transbordement des marchandises. — La Chambre de commerce de Lyon a été avisée que la Chambre de commerce de Paris avait installé au pont d'Ivry, relié directement au chemin de fer de Paris-Orléans et aux réseaux de ceinture, des grues à vapeur, hangars, pont-bascule et un outillage complet pour le transbordement des marchandises en provenance ou à destination de la Seine.

Le groupage des marchandises arrivant par fer sera fait dans des hangars spéciaux, de façon à permettre un transbordement direct dans les bateaux. La fréquence des départs sera proportionnelle au développement du trafic. La nouvelle organisation permettra une réduction de 20 à 80 0/0 sur les prix du transport direct par chemin de fer.

Pour nos pompiers. — A la suite de l'incendie qui a éclaté le 20 mai dans leur usine, rue des Docks, 20, MM. Gillet et fils ont fait remettre à M. le commandant Marchand la somme de 100 fr. pour la caisse des retraites du bataillon.

M. Loubet au Grand-Prix. — Très entouré après la course, M. Loubet disait : Pour enrayer l'alcoolisme et relever l'hygiène publique, il faut encourager l'usage de l'eau minérale de table. Or, la meilleure est l'eau de Saint-Alban, bien dosée, diurétique et fortifiante.

Le grand débit *est une* **garantie** *de la bonne* **qualité. — Phie du Serpent.**

DEMANDEZ partout la GENTIANE FRANÇAISE

Faits Divers

Tentative de Suicide. — Hier matin à six heures et demie, M. Noilley, apprêteur, âgé de 39 ans, demeurant rue du Tunnel, 25, à Vaise, profitant de l'absence de sa femme, a tenté de se suicider, en se tirant un coup de revolver à la tempe gauche. Ce n'est qu'une heure plus tard que Mme Noilley rentrant à son domicile trouva son mari râlant sur le plancher.

L'état du malheureux est désespéré.

Les Chevaliers de la pince. — Dans l'après-midi d'hier, des malfaiteurs ont pénétré par effraction dans le domicile de M. Gavin, typographe, rue Bonnefoy, 5. Ils ont soustrait une somme de 50 francs renfermée dans un coffret.

Une enquête est ouverte.

Pincé. — Hier soir, à dix heures et demie, M. Gandillat, épicier, rue Béchevelin, 37, a surpris en flagrant délit de vol dans son magasin, le nommé Pierre E..., 37 ans, boucher, qui venait de s'emparer d'un petit sac contenant 50 francs en écus.

Pierre E..., a été écroué par M. le commissaire de police de permanence.

VILLEURBANNE. — *Exploits d'une démente.* — Hier, à 11 h. du soir, MM. Richeter et Vernet, manœuvres, rue Son Tay, 40, rentraient tranquillement chez eux, lorsqu'ils faillirent être atteints par d'énormes tuiles.

Ils levèrent les yeux et virent sur le toit la nommée Marie X... qui cherchait à les atteindre au moyen de ces projectiles.

Une enquête a été ouverte par M. Albertini, commissaire de police des Charpennes.

— *Amateurs de poires.* — Lundi à 6 h. du matin, les nommés Stéphano G..., sujet italien, et la femme O... ont pénétré dans le verger de M. Chareyre, rue du Progrès, 46, où ils ont fait main-basse sur de superbes poires Saint-Jean.

Ayant été surpris par le propriétaire, celui-ci a porté plainte au commissariat de police de Villeurbanne.

— *Agression.* — Hier, à 5 h. de l'après-midi, pendant que les sieurs Pierre Veuillet et Jacques Lécuyer, rue Germain, 29, causaient devant leur domicile, un nommé Reyberin se jeta sur eux, sans provocation, et les roua de coups.

Lécuyer porte des ecchymoses à l'œil gauche et Veuillet a reçu de ce chenapan un violent coup de tête en pleine figure et des coups de pied dans la poitrine.

M. le docteur Dolard, de la Cité, a donné ses soins aux victimes.

M. le commissaire de police des Charpennes saisi d'une plainte, a ouvert une enquête.

OULLINS. — *Manifestation.* — Après la proclamation des résultats nommant député le maire socialiste collectiviste d'Oullins, une centaine de ses partisans, composée d'hommes et de femmes, et précédés de drapeaux rouges, parcoururent les rues de notre localité au chant de l'*Internationale* et de la *Carmagnole*.

Que penseront de cette manifestation les électeurs à qui il reste un peu de sentiment patriotique et qui ont donné leur confiance au maire d'Oullins, croyant aux déclarations qu'il a faites par affiches et qui étaient ou paraissaient être celles d'un patriote ?

— *Photo-Club.* — Les sociétaires du Photo-Club du canton de Saint-Genis-Laval qui n'ont pu apporter leurs épreuves destinées à l'exposition, sont invités à les faire parvenir sous enveloppe avant vendredi soir, dernier délai, grande rue d'Oullins, 109, au 1er, où a été déposé le tableau d'exposition.

Courrier des Sports

COURSES A ROUEN

Première course. — 1. Madianite, gag. 24, pl. 11, 50. — 2. Lissitza, pl. 11. — 3. Réjouissant.

Deuxième course. — 1. Ignorantin, gag. 7,50, pl. 7. — 2. Rouplarde, pl. 10,50. — 3. Columbia.

Troisième course. — 1. Abilène, gag. 9,50. 2. Oxia. — 3. Oufa.

Quatrième course. — 1. Champ de Mars, gag. 8, pl. 5,50. — 2. Poupée, pl. 6,50. — 3. Sarpedon.

Cinquième course. — 1. Garnement, gag. 26, pl. 9. — 2. Miss Sydney, pl. 6,30. — 3. Mention.

Sixième course. — 1. La Royale, gag. 29, pl. 9. — 2. Facteur, pl. 17. — 3. Gretschen, pl. 7,50.

Septième course. — 1. Tutican, gag. 11. — 2. Lancier.

LE RAID NATIONAL MILITAIRE LYON-VICHY

Les préparatifs du raid national militaire Lyon-Vichy, organisé par la revue *Armée et Marine, Armes et Sports réunis*, se poursuivent activement.

Le général Gautrot, président du comité technique, le lieutenant-colonel du Garreau, le baron Lapinsonnie et M. Bruneau de Laborie ont parcouru ces jours ci en automobile la route Lyon-St-Etienne-Montbrison-Noirétable-Thiers Vichy, sur laquelle sera disputée les 1er, 2 et 3 juillet prochain, cette importante épreuve. Les membres du comité ont procédé à l'examen minutieux de la route et ont arrêté sur place des dispositions essentiellement propres à entourer le raid des garanties les plus étroites au double point de vue de la régularité et de l'hygiène.

Les habitants des localités traversées par le parcours accueillent avec enthousiasme l'initiative de la revue *Armée et Marine, Armes et Sports réunis*, et le raid s'annonce comme un très grand succès.

A moins d'ordre contraire, le départ aura lieu à Lyon, cours du Midi, à 5 h. 1/2 du matin.

AMICAL CYCLE VAISOIS

C'est dimanche que l'A. C. V. a fait disputer sa course pédestre (vitesse) à Tassin.

Bien que le temps fut incertain de nombreux sociétaires sont venus participer à cette épreuve dont voici les résultats :

1re série. — 1. Vurpas, 2. Jas.

2e série. — 1. Michon, 2. Cacciami D.

3e série. — 1. Falgon, 2. Chandy.

Repéchage. — 1. Cacciami D., 2. Jas.

Finale. — 1. Michon, 2. Vurpas, 3. Falgon, 4. Cacciami.

Consolation. — 1. Bergier, 2. Chollet.

TRIBUNE POLITIQUE

G. R. N. — Mercredi, à 8 heures 1/2, à la réunion générale, tous les adhérents sont priés d'être présents.

En raison de la décision du comité, auront lieu les élections générales.

Jeunesse Républicaine Plébiscitaire. — Réunion ce soir, à 8 heures précise, café Suc, 8, rue du Plâtre.

Ordre du jour :

1° Préparation des élections du 2 juillet.

2° Questions diverses très importantes.

Le comité fait appel à tous les camarades afin d'assister nombreux à cette importante réunion.

Parti National Antijuif. — Ce soir, à 9 h. précises, réunion de comité.

Présence urgente.

Jeudi, concert familial mensuel.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Londres, 27 juin.

Consolidés	90 ../..	Rio-Tinto	52 1 4
Italien	103 1/2	De Beers	18 15/16
Extérieure	87 1 4	Goldfields	6 1/4
Turc Unifié	84 1/2	East Rand	7 9/16
Banque Ottom.	13 3 8	Chartered	1 21/32
Suez	165 1/2		

La Guerre Russo-Japonaise

TÉLÉGRAMME DE L'AMIRAL ALEXEIEFF

Saint-Pétersbourg, 27 juin. — Selon les rapports reçus de Port-Arthur du contre-amiral Witcheft du 26 juin et de l'amiral Grigorovitch, du 22, la sortie de l'escadre en mer fut précédée de travaux prolongés pour la destruction des mines ennemies au moyen de tramails traînés par tous les canots du port et tous les bateaux à vapeur employés à draguer.

Dans la nuit du 22 au 23 juin, un combat eut lieu sous Port-Arthur entre nos torpilleurs et les torpilleurs japonais. Nous avons eu le capitaine de frégate Elissciew et le lieutenant Smirnow légèrement blessés. A 2 heures de l'après-midi, notre escadre sortit en mer. A ce moment se tenaient à l'horizon onze navires japonais avec vingt-deux torpilleurs.

TÉLÉGRAMME DU GÉNÉRAL SAKHAROFF

Saint-Pétersbourg, 27 juin. — On a lieu de supposer que des forces considérables ennemies se dirigent de la station Vanzeline vers les montagnes et marchent dans la direction du nord vers le défilé de Tchapauline.

Nos patrouilles ont observé le 25 juin le commencement du mouvement de ces troupes japonaises par la route septentrionale de Suyan à Kaïtchjou depuis Taoumtoun vers Pundzbay et plus loin vers le défilé d'Ouaidaline.

L'ennemi a entrepris, le 25 juin, une marche en avant de Seloutchjou dans la direction de la grande route de Liao-Yang ainsi que par la route menant au défilé de Modouline à travers Toungopouza et Tafanhou à 18 kilomètres au nord-ouest de Scioutchjou. Un bataillon s'avançait sur la grande route de Liao-Yang, un régiment d'infanterie et deux escadrons marchaient vers l'ouest des montagnes.

La marche en avant de l'ennemi sur la grande route de Liao-Yang fut d'abord arrêtée par deux compagnies de tirailleurs constituant nos avant-postes qui se retirèrent lentement vers le nord. Deux compagnies vinrent alors les renforcer.

A 2 heures 1/2 de l'après-midi, l'ennemi occupa Touinpou et nos tirailleurs se retirèrent au nord vers Pkhakheheeu, à 25 kilomètres au nord de Sejutchjeu; le lieutenant Ogoblew et 5 tirailleurs furent blessés.

Le même jour un détachement japonais composé d'un bataillon d'infanterie, marchant de Toungopouzaz sur la route menant au défilé de Modouline repoussa vers Tafanheeu nos deux compagnies de tirailleurs de service de garde qui se replièrent d'abord sur Oualundi puis sur Keveiapoudza.

Nous avons eu 2 tirailleurs tués et un lieutenant et 13 tirailleurs blessés.

Pendant la nuit du 25 au 26, les troupes ennemies composées d'un régiment de cavalerie restèrent à Touinpou.

A 9 heures du matin, le 26 juin, un détachement ennemi composé d'un bataillon prit l'offensive sur la route de Suyan à Khaichteau de Stockhadza à Andziapoudsa. A midi, derrière un bataillon d'avant-garde, se montrèrent les troupes d'infanterie ennemie avec de l'artillerie de montagne.

A partir de 7 heures du matin, le 26 juin, l'ennemi reprit sa marche en avant par la route principale de Touinfou à Pkhakheheeu ainsi que par la route allant au défilé de Modouline à travers Ouanlundi et par la route montagneuse du défilé de Madiapoudza, en contournant le flanc droit du défilé de Modouline par la grande route de Liao-Yang.

Un régiment d'infanterie avec de l'artillerie atteignit, à 9 heures du matin, Tidiavaiza, à 3 kilomètres au nord de Touinpeu. Nous n'avons reçu aucun autre rapport concernant ce mouvement.

Le rapport donne ensuite des détails sur une reconnaissance des forces japonaises effectuée par un détachement russe le 2 juin, à Ayanianuya, où les Russes perdirent 8 cosaques tués et 20 blessés, parmi lesquels 5 pointeurs.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

Courrier des Spectacles

COMMUNIQUÉ DES DIRECTIONS

Théâtre des Célestins. — Demain soir, mercredi, pour la première et unique fois à Lyon, *le Prince Consort*, avec Brasseur, des Variétés, et Mlle Rose Syma, de l'Odéon.

Le spectacle commencera à 8 h. 1/2, par *un Invité*, comédie en un acte de M. Xanrof.

La feuille de location se couvre rapidement, avis aux retardataires qui désirent assister à cette belle et unique soirée.

Concert de l'Horloge. — Ce soir, à 9 h. 1/4 25e représentation de *Rien ne va plus*, revue locale inédite de MM. Telment et Tulmat, musique arrangée par M. Corbeau, mise en scène de M. Gérald. Cette revue fait mentir son titre, car tout va bien à l'Horloge où *Rien ne va plus*... marche allègrement à la cinquantième.

AVIS DE DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles Fahy-Rivoire, Louis Durand, Pitrat et Brun-Fahy qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur Claude-René-Antoine FAHY

Docteur en droit
Inspecteur de la Compagnie des assurances générales

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le mercredi 29 juin 1904, à 8 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, quai de la Guillotière 15, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception, et, de là, au cimetière de Loyasse par le funiculaire St-Paul.

Monsieur Ernest Richard, avocat, professeur aux Facultés catholiques, Messieurs Louis, Jean, Charles et Paul Richard, Mesdemoiselles Marie et Françoise Richard, les familles Richard, Gayet, Duréault et Cabard ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame E. RICHARD, née Jeanne GAYET

décédée le 27 juin 1904, dans sa 48e année, munie des sacrements de l'Eglise et les prient de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le mercredi 29 courant à 9 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile mortuaire quai de la Charité, 40, pour se rendre à l'église de Sainte-Croix, et, de là, à Sainte-Foy-lès-Lyon où aura lieu l'inhumation.

On est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation.

Des voitures stationneront à la sortie de l'église.

DIMANCHE 3 JUILLET 1904
à 2 heures 1/2
COURSES D'ANES
A CHARBONNIÈRES

Prix des Places :

Pesage .... 5 fr. »
Tribune .... 2 — »
Pelouse .... 1 — »
Pourtour .... 0 — 50
Automobiles .... 3 — »
Voiture .... 3 — »

On peut se procurer d'avance, **sans augmentation de prix,** *des cartes d'entrées à*

L'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, Lyon

SPECTACLES ET CONCERTS

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Demain, le *Prince Consort*, par la tournée Brasseur.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Ce soir, à 8 heures, concert varié. A 9 heures 1/4, *Rien ne va plus*, revue locale de MM. Telment et Tulmat. Gros succès.

Dimanches et fêtes, matinée à deux heures.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Plantier Marie, 7 mois, rue Burdeau, 30, f. 6 h. m.

Deuxième arrondissement. — Charpillon Jeanne, 9 mois, Charité, f. 7 h. — Gouge Charlotte, 6 mois 1/2, Charité, f. 9 h. — Fontaine Marius, graveur, 19 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Verzieux J.-A., cultivateur, 30 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Gay Marie, religieuse, 32 ans, Charité, f. 3 h. — Berger Zélie, 11 ans, Charité, f. 8 h. — Grand André, domestique, 47 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h.

Troisième arrondissement. — Manier Augustine, épouse Gadon, concierge, 74 ans, rue Duguesclin, 212, f. 6 h. m. — Perrin Jean-François, cocher, 59 ans, rue Rachais, 26, f. 8 h. — Brun Marie, 13 jours, rue Moncey, 148, f. 10 h. — Lacoste Marie, épouse Mambrun, 65 ans, rue Ste Anne-Baraban, 15, f. 5 h. — Demoment Théodore, agent d'assurance, 52 ans, quai Claude-Bernard, 11, f. 6 h. s. — Carrère Marie, culottière, 27 ans, rue Mazanod, 32, f. 3 h. — Cornu Reine, épouse Travaux, 52 ans, chemin des Pins, 33, f. 5 h.

Quatrième arrondissement. — Bernard Jeanne, veuve Descours, tisseuse 62 ans, Hôpital Croix-Rousse, f. 8 h. — Lièvre-Seigneur Louise, veuve Boyer, corsetière, 53 ans, Hôpital Croix-Rousse, f. 5 h.

Cinquième arrondissement. — Collin Roch, 79 ans, chemin des Grenouilles, 14, f. 10 h. — Delormas Claudine, épouse Barbe, 69 ans, place Saint-Didier, 2, f. 3 h.

Sixième arrondissement. — Couturier Benoit, charcutier, 42 ans, cours Vuitton, 66, f. 7 h. — Liatard Marguerite, 10 mois, rue Bellecombe, 47, f. 9 h. — Dupuy Joseph, tourneur sur bois, 61 ans, rue Tête-d'Or, 76, f. 5 h.

Communications et Avis Divers

La Fauvette. — Liste des numéros gagnants de la tombola, non réclamés :

31	86	97	111	114	163	193
217	233	251	262	301	359	373
384	468	454	567	509	619	627
722	728	735	744	777	811	814
881	939	942	947	995	1000	1032
1055	1094	1106	1112	1120	1125	1143
1150	1195	1196	1249	1259	1284	1342
1369	1387	1400	1433	1487	1491	1499
1500	1525	1595	1600	1635	1646	1725
1748	1758	1773	1775	1802	1808	186[illegible]
1915	1967	2058	2060	2101	2223	235[illegible]
2405	2441	2447	2448	2455	2473	2542
2598	2699	2703	2745	2814	2837	284[illegible]
2957						

Les lots pourront être retirés au local, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78, tous les jeudis, de 9 heures à 11 heures du soir, jusqu'au 7 juillet, dernier délai.

Amicale Artistique Lyonnaise. — Mardi soir, à 8 heures et demie précises, réunion de tous les sociétaires pour la sortie du 10 juillet. Présence indispensable.

GRANDES FÊTES DU *RAPPEL RÉPUBLICAIN*

Bon N° 22

COURS DE LYON

Du 27 Juin 1904

CLOTURE A TERME

3 %	97 775	Banque Ottomane	587 ..
Extérieure	87 70	Nord Espagne	165 50
Italien	.. ..	Saragosse	279 50
Turc unifié	85 85	Rio-Tinto	1314 ..
Crédit Lyonnais	1122 ..	Briansk	238 ..
Métropolitain	.. ..	Thomson-Houston	685 ..

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Gaz de Lyon	713 ..	Lyon fusion ancienne	454 ..
Aciéries de Firminy	.. ..	— nouvelle	450 75
Aciéries de la Marine	.. ..	Rhône-Loire 4 0/0	.. ..
Aciéries de St-Etienne	.. ..	Andalous 1re	.. ..
Forges Alais	.. ..	Autriche-Hongrie 1re	445 ..
Bouhey	45 50	— nouv. 4 0/0	.. ..
Commentry-Fourchambt	.. ..	Lombardes anciennes	320 50
Constructions françaises	108 ..	— nouvelles	.. ..
— russes	176 ..	— 4 0/0	.. ..
Creusot	.. ..	Nord Espagne 1re	349 ..
Franche-Comté	331 ..	— 2e	.. ..
Franco-Russes	435 ..	— 5e	335 50
Horme	160 ..	Asturies 1re	.. ..
Part Kama	.. ..	Saragosse 1re	.. ..
Petite Kama	75 ..	— 3e	.. ..
Planzy	1170 ..	Ville de Lyon	105 ..
Sérestow	.. ..	Ville de Paris 71	410 50
Loire	244 ..	de 93	.. ..
Montrambert	837 ..	Communales 79	.. ..
Rive-de-Gier	28 25	Foncières 79	505 50
St-Etienne	414 ..	Communales 80	.. ..
Tritail	327 ..	Foncières 85	471 ..
Cie Gén. de Navigation	360 ..	Communales 91	399 75
Banque privée	.. ..	Foncières 95	.. ..
Tramw. d'Angers	.. ..	Communales 99	476 50
— de Limoges	.. ..	Tramw. de Lyon 4 0/0	303 ..
— de Lyon	335 ..	— 3 1/2	.. ..
— Ouest-Electr.	.. ..	Planzy	.. ..
— Oran	.. ..	Loire nouv	.. ..
Deux-Passages	.. ..	Gaz de Lyon	291 50
Grand-Hôtel	.. ..	Eaux, éclairage	496 ..
Cordeliers	.. ..	Jonage 4 0/0	486 ..
Bergougnan	1300 ..	Tresses et Lacets	.. ..
Dynamite russe	103 ..	Russie Mérid.	.. ..
Phonographes	183 50	Rykovski	475 ..
Plaques Lumière	464 ..	Trifail	500 ..
Anciens Etablis. Rivat	.. ..	Barcelone Dir.	261 50
Soie de Chardonnet	2290 ..	Cacérès	.. ..
Soie Artificielle	446 ..	Ségovie	324 ..

COURS DE PARIS

Du 27 Juin 1904

TERME

Précédente Clôture		Premier Cours	Dernier Cours
97 80	3 % français	97 75	97 75
.. ..	Italien 5 %	104 40	104 35
87 82	Espagne 4 % Extérieure	87 92	87 75
62 25	Portugais nouveau	62 15	62 20
75 40	Russe 3 % 1891	74 90	75 05
86 ..	Turc unifié	85 95	85 87
.. ..	Turc 4 %	.. ..	.. ..
83 90	Argentin Rescision	84 20	84 20
78 20	Brésil 4 %	78 20	78 15
76 40	Serbe 4 %	76 40	.. ..
.. ..	Banque de France	.. ..	.. ..
688 ..	Crédit Foncier	692 ..	689 ..
602 ..	Comptoir National d'Escompte	603 ..	.. ..
1121 ..	Crédit Lyonnais	1121 ..	1122 ..
1156 ..	Banque de Paris	1155 ..	.. ..
588 ..	Banque Ottomane	588 ..	586 ..
.. ..	Banque Autrichienne	.. ..	.. ..
.. ..	Paris Lyon	1312 ..	.. ..
.. ..	Autrichiens	.. ..	.. ..
.. ..	Lombards	.. ..	.. ..
279 ..	Saragosse	280 ..	279 ..
166 ..	Nord Espagne	165 ..	165 ..
683 ..	Thomson-Houston	686 ..	693 ..
.. ..	Forces Motrices du Rhône	.. ..	.. ..
529 ..	Métropolitain	528 ..	529 ..
545 ..	Dynamite Cie	.. ..	.. ..
266 ..	Briansk	263 ..	268 ..
1495 0	Sosnowice	.. ..	.. ..
4174 ..	Suez	4180 ..	.. ..
1316 ..	Rio Tinto	1314 ..	1315 ..
90 1510	Consolidés à Londres	89 1510	.. ..

APRÈS BOURSE

3 %	97 76	De Beers	482 .	Goldfields	156 50
Tharsis	.. ..	Chartered	44 50	East Rand	190 ..

CHANGES SUR PARIS

Londres L.	25 11 ./.	Bruxelles	100 27 1/2
Madrid P.	39 ..	Rome L.	100 17 ./.
Barcelone P.	38 95	St-Péter. R.	87 35
Lisbone R.	674	New-York D.	515 .. 1/8
Vienne Fl.	95 50	Amsterd. Fl.	48 05 ./.
Berlin Rm	81 40	Constant. Lt	.. .. ./.
Hongkong	2 23	Singapore	2 33
Shanghaï	3 11	Bombay / Calcutta	1.67
Japon	2 53		

MINES D'OR

Paris, 27 juin.

De Beers ordin.	482 ..	Ferreira	531
French Rand	72 ..	East Rand	189 50
Robinson Gold	242 ..	Kleinfontein	51
Robinson Rand	.. ..	Geldenh. Estate	140 50
Chartered	44 25	Transwaal	104
Consol. Goldfields	156 50	Mozambique	35 50
Langlaag. Estat.	79 ..	Durban	.. ..
Randfont. Estat.	74 25	Lancaster	52 ..
Sheba	6 50	Rand Mines	256 ..
Simmer	40 50	Huanchaca	86 75

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 27 juin.

Sans tendance bien définie, la séance s'est traînée languissante, avec fort peu d'affaires.

On a coté :

3 0/0 97.775, *Extérieure* 87.725, 675, 87.70 dernier.

Turc unifié 85.95, 85.85.

Rio-Tinto 1316, 1314. L'Amérique était presque sans changement.

Comptant. — Fonds d'Etats. — Chinois 4 0/0 94, Congo 76, Russie 1880, 92, 1889, 93 45, 1890, 92.95, Consolidé 93,75, 1891, 75.70, Bons 5 0/0 506.50, Serbie 76.30,

Actions. — Foncière 313, Société Lyonnaise 617, Bons Panama 106.75, Jonage 425, Gaz Perpignan 500, Electro 920, Paris Horme 85, Rochet 1575, 1640, La Péronière 435, — Rochebelle 385, Algérie 108, Clermont 340, Drôme 372, Bron 75. Nous croyons que le liquidateur fera la répartition en septembre. Voie étroite 405, Impériale 700, Parts Givet 132, Stéarinerie 86, Usines Rhône 19.

En banque. — On était lourd aux *Mines*, on sentait cependant une certaine résistance, mais l'arbitrage s'abstenait. A Londres, on a liquidé les positions de spéculateurs défaillants. Chartered 45,50, East Rand 193. Goldfields 159, 160, Rand Mines 259, 261, 258,50. Transvaal Land 106.50.

Actions. — Pottendorff 511, Selo 510, Sud Russe 805, Borax préf. 2f6, *North* 16.50, on croit à un relèvement de cette valeur ; Grivolas 135, Pile Bloc 57.56, si baisse, il faudra en acheter ; Romanche 290, Electrodes 420, Brevets 171, Glace 39, Brasseries Loire 380, Négociants 90, Syndicat Lyonnais 1290, Pont-Lignon 394, Alimentation 85, Gaz Tournus 85, Richard 152 parts 45. On a coté l'action Richard pour la première fois, d'après des données sérieuses : les bénéfices probables dépasseraient un million, ce qui permettrait de donner *8 fr.* à l'action et *1 fr. 95* à la part. Le 5e exercice finit le *30 septembre 1904*. Nous en reparlerons.

Obligations. — Bouble 514, Menton 472, La Volta 470, Romanche 465, Pont-Lignon 448.50, Pottendorff 465, Donetz 4 1/2 500, Jourievka 434, Vienne 426, Copenhague 475.

TREBLA.

P.-S. — Le *Chroniqueur financier* répond à toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0 fr. 15 pour la réponse.

PARIS

Paris, 27 juin.

La réponse des primes a commencé à exercer aujourd'hui son influence sur le marché qui débute en lourdeur. Les gros porteurs de ferme, donneurs de primes, n'ont pas intérêt à soutenir le marché, et les acheteurs de primes, à la veille de l'échéance, se liquident.

Cette lourdeur persistera peut-être jusqu'à la liquidation ; mais, bien qu'on parle dans certains milieux d'un renchérissement probable de l'argent, la majorité du monde de la Bourse n'y croit pas.

Le 3 0/0 a débuté aux environs des cours de samedi, pour s'alourdir ensuite jusqu'en clôture, où les dispositions générales sont légèrement moins mauvaises.

Les Mines d'or sont toujours aussi lourdes.

Dans son ensemble, le marché est peu actif.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Rizeries méridionales

L'Assemblée du 8 juin a approuvé les comptes et bilan de l'exercice 1903-1904 ; il ressort de ces comptes que le Fonds industriel et commercial qui figurait au dernier bilan pour 484.259 fr. 27 se trouve ramené, malgré les dépenses engagées au cours de l'exercice, 377.735 fr. 80 ; les bénéfices nets s'élèvent à 68.180 fr. 60 ; le dividende a été fixé à 5 fr. payables par 4 fr. 60 nets contre le coupon n° 3 le 20 courant.

Compagnie Franco-Tunisienne de navigation

L'Assemblée du 31 mai a approuvé les comptes et bilan de l'exercice 1903 ; les recettes ont été en progression importante sur celles de 1902 : le bénéfice s'élève à 67.488 fr. 65, portés en atténuation du solde débiteur du compte profit et pertes.

Charbonnages de Harpen
(Harpener)

Les bénéfices de mai 1904 se sont élevés à 1 069.500 marks contre 995.600 marks en avril et 1.333.400 marks en mai 1903.

Forces Motrices du Rhône

Recettes de mai 1903	200.270 65
— — 1904	220.444 80
Augmentation en 1904	20.174 15
Recettes du 1er janvier au 31 mai 1903	1.180.184 55
Recettes du 1er janvier au 31 mai 1904	1.342.032 40
Augmentation en 1904	161.847 85

Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico

Du 7 au 13 mai 1904	45.608 40
Du 1er janvier au 7 mai 1904	894.302 65
Total au 13 mai	939.911 05
Recettes de la période correspondante de l'exercice 1903	603.332 80
Augmentation en 1904	336.578 25

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE.

Tirage sur machines rotatives Marinoni 40.000 exemplaires à l'heure.

Imp. WALTENER ET Cie, 3, rue Stella. — Lyon.

MAISON BÉNÉVOLO
43, Rue de la République, LYON
OPTIQUE SCIENTIFIQUE et MÉDICALE
Exécution rigoureuse et immédiate des ordonnances de MM. les Drs Oculistes
VERRES ISOMÉTROPES
Approuvés par la Société Ophtalmologique de Paris. - Seul Concessionr pr la Région
Jumelles de Courses, Campagne, Marine. — Spécialité de Jumelles militaires
Physique, Mécanique, Géodésie, Lunettes et Masques pour Automobilistes

LE THÉ DES MANDARINS
Qualité extra supérieure
SE TROUVE
Dans toutes les bonnes Epiceries et Maisons de Comestibles
Le kilo..... 9 fr. 50 | 250 grammes.. 2 fr. 50
500 grammes.. 4 fr. 75 | 125 grammes.. 1 fr. 50
50 grammes..... 0 fr. 60
DÉPOT GÉNÉRAL
Maison Isaac CASATI, 91, rue Ferrandière, LYON
TÉLÉPHONE 30-67.

Etude de Me L. BAMET, avoué à Lyon, 30, rue de la République.

DIVORCE

Par jugement en date du 24 juin 1903 rendu entre :

Dame Julie-Antoinette Collomb, femme Buisson, ouvrière, demeurant à Lyon, 49, rue Sébastien-Gryphe, assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du 7 mai 1902, demanderesse comparant par Me Bamet, avoué.

Et

Le sieur Buisson Pierre-Jean-Marie, sans domicile ni résidence connus en France, défendeur défaillant faute de constitution d'avoué.

Le divorce a été prononcé entre les époux Buisson aux torts et griefs du mari. (Art. 250 du code civil).

Pour extrait conforme :
L. BAMET.

ABONNEMENTS
SANS FRAIS
dans tous les
Journaux du Monde
S. P. A. 52, Rue de la République, LYON

LOTERIE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord)
DEUX GROS LOTS
150.000f & 10.000f
Plus 115 autres lots de 1.000, 500 & 100f
117 lots faisant 180.000 fr. tous payables EN ARGENT
Prix du billet : UN fr.
TIRAGE (5 DÉCEMBRE 1904. On trouve des billets dans t. la France ch. débits tabac, libraires. Pr rec. à demiste s'adr. Cie de Publicité Artistique Comle, 52, r. République. Joind. au mont. du mandat emo. af. à 0.15 p. billets pr réponse.

EDEN-HOTEL
Boulevard Gambetta, NICE
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
Pension de famille. — Entouré d'un grand parc avec eau de source
Salle de bains. — Salon de lecture. — Fumoir. — Lumière électrique. Prix modérés. Arrangement pour familles
SPÉCIALITÉ POUR DINERS DE MARIAGE
G. MOTTET NYFFENEGGER, Propriétaire

Moscato Spumante d'Origine
ASTI-MOUSSEUX
Michel PÉRONA, Chambéry

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi 29 juin courant 1904, à 11 heures du matin, sur la place Moncey, vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets saisis comme : Scie circulaire, scie à ruban, dynamo, établi, bois, chariot, bascule, etc.

A VENDRE
UNE
PROPRIÉTÉ
à LYON
9e-Rue de Monplaisir, 166
Près la Place de Monplaisir
(à proximité de 2 stations de Tramways)
COMPRENANT
MAISON D'HABITATION
de construction récente
Avec JARDIN
de 300 mètres environ
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser à Me DERESSY, Notaire à Lyon
Place de la République, 44

ALBERTINY & Cie Pâtes Alimentaires EXTRA
S. P. A. 52, rue de la République, LYON, Publicité sous toutes ses formes

« LE RAPPEL RÉPUBLICAIN » DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

LYON — 4, rue Stella, 4 — LYON

Rhône et départements limitrophes..... Trois mois : 5 fr. ; Six mois : 10 fr. ; Un an : 20 fr.
Autres départements..... — 6 fr. ; — 12 fr. ; — 24 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné (1) .....

demeurant à .....

déclare souscrire un abonnement de (2) ..... *au* Rappel Républicain,

et m'engage à verser la somme de ..... *à l'Administration du journal qui se chargera d'en opérer le recouvrement.*

Mon abonnement partira du (3) .....

A *190*

SIGNATURE.

(1) Nom, prénoms et adresse.
(2) Un an, six mois, trois mois.
(3) Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Amer, Tonique, Hygiénique
Apéritif, Digestif
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
Exiger la Bouteille d'origine
FERNET-BRANCA
des FRATELLI-BRANCA
DE MILAN
Les SEULS qui en POSSÈDENT le Véritable Procédé

La publicité *la plus économique et la moins chère*

Les Mardis et Vendredis
NOS
PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES

La ligne 34 lettres **0.25** *minimum 2 lignes*

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE & COMMERCIALE
Agence S. P. A.
52, rue de la République, 52, LYON
est chargée *exclusivement* de recevoir les « Petites Annonces Economiques ». — Par correspondance, envoyer bons-poste ou timbres-poste.

OFFRES D'EMPLOIS

Trav. au crochet p. dames 80 p. m. ch. soi s. caut. Abonné 56 chap. Marseille.

Dans tous cant. Rhône, on dem. pers. pr s'occuper assur. mort bétail, chevaux. Drevon, 165, r. Créqui, Lyon.

DEMANDES D'EMPLOIS

Bon comptable, ex-chef de maison, tr. au courant des affaires commerciales, se met à la disposition de maison qui désirerait l'occuper, pour tout ou partie de son temps. (Dussange, Hôtel-de-Ville, 91).

Dame dem. à garder enf. à la camp. à partir d'un an, p. de Bourgoin. S'ad. p. t. rens. Mme Blanchet, r. Denfert-Rochereau, 39.

CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS

On emprunt. 400 fr. pr 6 mois 5 0/0, pour lancer aff. médaillé, 20 C. F. Bellecour

Avances immédiat. sur bicyclettes, moto-automobiles. Dalbègue, c. Lafayette, 98,

Prêts s. sig. arg. de suite, l. terme. Disc. T. Jean, 18, r. d'Abbeville, Paris.

INSTITUTIONS, COURS & LEÇONS

Jeune hom., dipl. donne leç. de franç. et de math. P. mod. Grivet, 26, r. Condé, Lyon

MARIAGES

Dame dés. conn. pour mariage j. fille av. gros dot même av. tache p. offic. noble. Rien des ag. Ec. p. rest. M. Chataignier, Lyon-Terreaux.

Ayant gr. relat. d'affaires, dame se charge mariage, officiers, empl. d'admin., j. filles, veuves. Rique-Poncet, rue Constantine, 6.

Gr. choix p. mariages t. situat., rapidité, discret. Mme Troncy, r. Mazenod, 64.

Instituteur, 25 a., p. cap., ép. j. fille, âge rap., av. dot. Ec. carte électeur n° 269, p. rest. Bellecour.

M. veuf s. enf., 38 a. b. élevé, sér., sym., excel. réf. carr. libér., tr. 3.300 fr. ép. dem. ou ve 35 à 40 ans, ais. tr. hon. cath. goûts simpl. Lyon-Bellecour, mandat 99.

Mariages, spéc. p. domestiq., com., emp. nomb. part. p. la camp., Simon, q. de Vaise, 25.

VENTES & ACHATS DE FONDS DE COMMERCE, IMMEUBLES

Avend. mais. 2 ét. gr. jard. avec lavoir, Villeurb. S'ad. veuve Amblard, 2, pl. Antoinette Montchat, mar., merc., jeudi après-midi.

Adjuger maison et jardin à Collonges lieu de la Chaux, le dimanche 3 juillet 1904, 10 heures matin, en l'étude de Me Pralus. Mise à prix : 300 fr. S'ad. Me Pralus, notaire, St-Cyr.

OBJETS D'OCCASION

Avend. moteurs à gaz essence et vap. pompes et essor. Revol, r. Tissot, 9, Lyon.

Baignoires en fonte émaillée de toutes dimensions, en liquidation. Maison Balouzet, 13, quai des Célestins, Lyon.

Occasions 10.000 fr. de mobilier, matériel, etc. à liquider à tous prix. S'ad. magasin, 10, rue St-Jean.

SPORT

Tri Peugeot mot. Dion 2 3/4 2 vit. deb. march. parf. voit. remorq. 2 pl. état neuf, bicycl. B. S. A. 1904 lég. occ. excep. Chanel, 123, rue Créqui.

Auto tonneau neuf 4 pl. 8 ch. 2 cyl. avant. pneus Mich. occ. excep. bas prix. Chanel, 123, r. Créqui.

Automobile, élégant tonneau démontable 7, H. P. 2 cylindres. Parfait état de marche et d'entretien. Nomb. accessoires. Pivot, La Tour-du-Pin.

LOCATIONS

Alouer vastes écuries, remises, jardins et cours av. appart. de contre-maître et log. de garçon d'écurie, 21, ch. des Pins, Villette.

Alouer, vend. ou échang. immeub. indust. 3 corps bâtim., 1000 m. terrain, bon. mach. 25 à 30 chev. 2 chaud. et tous accessoires pour actionner 260 métiers soierie, mais propre à tout genre d'industrie. S'ad. concierge, 92 ch. de la Villette, Lyon.

Alouer, meublé ou non, ville moderne confortable, 13 pièces, ville et campagne, 15 minutes de Lyon, passage 3 tramways, cabinets d'aisances à chasse, cabinet toilette, salle de bains, eau, gaz, électricité. S'adr. A. Basiet, tapis, décor., 3, rue Président-Carnot, Lyon.

Alouer à Chasselay, 3 pièces meubl., jardin, pavillon, belle vue. Delande, 19, ch. des Pins.

Alouer villa 16 pièces, beaux ombrages, vue magnif., eau Cie, promenade dans clos à 5 m. tram. Point-du-Jour. S'ad. ch. Terre Neuve, 2.

AVIS DIVERS

Mme Anne-Louise, recon. bonne cartom. dep. 0.50, montée Gr.-Côte, 106, au 4e.

Vérité par communication spirite, cartes. Mme Iwanof, r. Tunnel, 35, au 1er, Vaise.

Masseuses chez Mme Eléna, rue Romarin n° 15.

Belles Andrée et Adrienne, massage, 14, r. Lanterne, de 2 à 8 heures du soir.

AVIS !... Les plus hautes merveilles à la portée de tous !!. Voulez-vous devenir très riche, gagner aux loteries et au jeu, réussir en amour et en mariage, faire des prodiges semblables aux plus étranges miracles, guérir les maladies même celles incurables, avoir réussite en tout et partout. — Adressez 12 fr. au lieu de 40 fr. prix ordinaire, à G. Raciniol, à Etoile, qui enverra l'indication de la science du pouvoir avec un billet de la grande loterie semestrielle d'une société anonyme royale privilégiée, tirage le 13 août 1904 en Hollande, il y a 52.000 fr. à gagner en suivant l'indication de la science du pouvoir qui donne les réussites dénommées ci plus haut et à titre d'encouragement à la science du pouvoir, il sera fait cadeau d'une plante magique valeur cent mille francs par sa vertu et sa rareté.

Photographes ! Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photocollographie, travaux p. amateurs. Prix except. Rissoan, 250, c. Lafayette, Lyon.

AVIS. — *Les Petites Annonces devant paraître le vendredi ne peuvent être insérées que si elles nous parviennent* **le jeudi avant 5 heures.**

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 28 Juin 1904 — 55 —

LES DRAMES DU MARIAGE

LA VEUVE DU CAISSIER

PAR

Xavier de MONTÉPIN

Quand par hasard M. d'Angélis était ce binocle, ses prunelles couleur d'acier étonnaient par leur rigidité métallique et par l'acuité presque insoutenable du regard qui s'en échappait. — L'ensemble de la figure restait jeune à distance; de près les détails la vieillissaient beaucoup.

La tenue de voyage du comte était celle d'un homme riche.

Le comte d'Angélis, resté seul dans le petit salon, laissa tomber son binocle et, se plaçant entre les deux bougies, se regarda dans la glace.

Après une demi-minute d'examen attentif, il sourit et se frotta les mains joyeusement.

Ce geste et ce sourire, témoignaient-ils chez le voyageur d'un aussi contentement de sa personne ?...

L'expression générale de la physionomie donnait un démenti à une supposition de ce genre.

A coup sûr, M. d'Angélis était satisfait de son visage, mais à coup sûr aussi ce n'était pas au point de vue de la pureté des lignes et de la séduisante pâleur du teint.

L'étranger devait avoir un médiocre souci des conquêtes galantes; — il ne songeait nullement à plaire en étudiant sa figure, et la preuve c'est qu'il murmura presque à voix basse :

— Méconnaissable, ma parole d'honneur ! — Oui, tout à fait méconnaissable... — Le plus malin y serait pris !!...

XLIX

M. d'Angélis achevait ce court monologue lorsque son domestique arriva, escorté des garçons de l'hôtel portant les bagages.

Malles et valises, munies des plombs de la douane furent placées en bon ordre dans la chambre à coucher.

— Fritz, — fit le comte en allemand, — vous avez pris soin de vérifier le nombre des colis ? — Tout est bien là ?

— Ya Herr Graf... — répondit Fritz.

Les garçons se retirèrent.

L'étranger resta seul avec son valet.

Ce dernier, nous l'avons dit, avait les cheveux et les favoris d'un blond tirant sur le jaune, mais sa figure pâle et fatiguée n'offrait aucun des caractères facilement reconnaissables du type germanique.

Aussitôt que les gens du Grand-Hôtel furent quitté la chambre, la physionomie solennelle, l'allure compassée, l'air endormi de Fritz, disparurent comme par enchantement ; il se dirigea vers la porte d'un pas leste, fit tourner deux fois la clef dans la serrure, revint s'installer sans façon dans un fauteuil — (ce dont le comte ne parut ni scandalisé, ni même surpris) — et dit d'un ton maussade, mais en français cette fois :

— Pourquoi diable, mon cher, avez-vous raconté tout à l'heure à cette façon de majordome que je ne parlais et ne comprenais que l'allemand ?... — Ce sera très gênant pour moi qui n'ai pas du tout le don des langues !!... — Malgré mes efforts et les vôtres, vous le savez bien, je n'ai pu m'assimiler qu'un baragoin tudesque de haute fantaisie, n'offrant avec le pur idiome de Schiller et de Gœthe, que des rapports vagues et lointains...

— Je sais cela, en effet... — répondit le comte.

— Eh bien, alors ?...

— Eh bien ! mon cher, j'ai fait en sorte de vous éviter des conversations embarrassantes et périlleuses... — Les polyglottes de l'hôtel, soyez-en convaincu, ne parlent pas un allemand plus correct que le vôtre... — S'ils tentent de causer avec vous, et s'ils vous comprennent mal ou pas du tout, ils croiront certainement que c'est leur faute et non la vôtre... Vous passerez pour un taciturne et vous ferez du monosyllabe un usage assidu... — En vous voyant si revêche et si peu communicatif, on ne songera plus à vous questionner sur mon compte ; c'est ce qu'il faut !... — Il était d'ailleurs utile et même indispensable qu'on ne vous entendît point parler français.

— Pourquoi donc ?

— Parce qu'en dépit de votre long séjour en Allemagne, vous n'avez pu vous défaire de l'accent parisien et d'une sorte de grasseyement qui trahissent votre nationalité à première audition... — Il ne suffit pas de modifier avec une teinture anglaise la nuance de ses cheveux et de ses favoris, mon très-cher... il faut encore, quand on se pose en étranger, se bien garder de laisser voir le bout de l'oreille du Français, ce qui semblerait à bon droit éminemment suspect... — Ai-je raison, oui ou non ?...

— Vous avez raison, j'en conviens, seulement tout cela est fort ennuyeux...

— Ennuyeux, soit ! mais inévitable...

— Sans compter, — reprit le prétendu Fritz, — que mon rôle de valet de chambre me place vis-à-vis de vous dans une situation d'apparente infériorité peu flatteuse pour mon amour-propre...

— Que vous importe cette apparence puisque dans le tête-à-tête l'égalité se rétablit ?... — Vous n'êtes astreint, d'ailleurs, qu'à un simulacre de service...

— Ah ! parbleu, je voudrais bien voir qu'il en fût autrement !! — Je n'ai pas du tout la vocation de cirer vos bottes... — Je suppose qu'on ne va point m'envoyer coucher aux mansardes...

— J'ai prévu le cas... — Vous avez, dans l'antichambre, un canapé-lit très-confortable...

— Va pour l'antichambre... — Et mes repas ?... — Où prendrai-je mes repas ?

— Où bon vous semblera... — Tous les restaurants de Paris sont à votre disposition, et ce soir, pour vous éviter de sortir, vous partagerez sans façon mon modeste souper.

— Fort bien, mais il faudra alors commander deux perdreaux et deux bouteilles de vin de Champagne...

— Cela n'est point pour vous déplaire.

— Je regrette fort, je vous assure, d'avoir accepté bénévolement l'emploi que je tiens auprès de vous !... Ce rôle me déplaît au delà du possible...

M. d'Angélis haussa les épaules et reprit :

— Ma parole d'honneur, — répliqua-t-il, — je ne vous reconnais plus... — Jadis vous aviez de la décision, de l'énergie, une intelligence toujours en éveil... — Dix années d'exil et de vicissitudes, dix années noires, pendant lesquelles notre étoile a rarement brillé, ont fait de vous un homme impossible... — Tout vous inquiète, tout vous choque, tout vous formalise... — Vous ne savez plus rien calculer... — Pouvions-nous reparaître à Paris, je vous le demande, moi, sous le nom d'Hermann Vogel, baron de Précy, vous, sous celui de Charles Laurent, comte de Lorbac ?... — Le passé y mettait bon ordre !... — Nous bénéficions, me direz-vous, de la prescription décennale... — Pour ma part, j'y compte bien ; mais avant de chanter victoire nous devons nous informer... Nous ignorons si des poursuites faites contre nous, à notre insu, n'empêchent pas la prescription de courir ?... Il faut savoir... — Est-ce vrai ?...

— C'est vrai... — murmura Charles Laurent en poussant un soupir.

— A l'époque où vous étiez ingénieur, — reprit Hermann, — vous m'avez donné l'idée triomphante d'entrer tout vif dans la peau du comte d'Angélis mort et enterré au Bas-Meudon sous le nom de Vogel... Je l'ai fait et présentement tous les piliers des tripots d'Allemagne, et même quelques dupes, honorables, affirmerait sous la foi du serment que je suis le Poméranien en chair et en os, et qu'ils me connaissent depuis dix ans... — Est-ce encore vrai ?

— Je ne conteste pas...

— Or, continua l'ex-caissier, le comte d'Angélis revenant à Paris, d'où il est parti jadis de façon brusque et bizarre, doit avoir tout au moins un valet de chambre attaché à sa personne, à défaut d'une suite plus nombreuse... — Pouvais-je ne pas vous offrir ce rôle qui vous met à l'abri du soupçon et même de la curiosité... — Si vous n'étiez pas Fritz, mon valet, avec quel nom et à quel titre seriez-vous ici ?... — Vous ne répondez pas... — Donc les choses sont pour le mieux... — Est-ce toujours vrai ?...

— Toujours...

Le *Rappel Républicain* réservera une large place à toutes les communications qui lui seront adressées concernant les Syndicats ouvriers.